



Comité ENS #10

04 avril 2025

Introduction

Jean-Marc CHEVILLEY - DNS

1. Appli Carte Vitale
2. Espace Européen des Données de Santé
3. L'Ordonnance numérique
4. DMP
5. ViaTrajectoire
6. Programme CaRE : point d'actualité
7. CPS v4
8. Ségur Va2 (Hopital)
9. Hospiconnect : prochaines étapes
10. Groupe d'expertise Interopérabilité de France Biotech

Appli Carte Vitale



Sophie BUET - GIE SESAM-Vitale

L'appli carte Vitale devient une réalité pour tous les professionnels de santé en France



Avantages Assurés

- **Toujours disponible** sur son smartphone
- **Toujours à jour**
- Centralise de **multiples données d'identification** de l'assuré et de ses bénéficiaires (Civile, AMO, INS, AMC à venir)
- Usage **sans contact**
- Historique de mes **dépenses de soins** avec l'appli carte Vitale

Permettra de nouveaux usages, notamment :

- **S'identifier/s'authentifier à distance**
- **Déléguer temporairement l'usage de son appli** à une personne de confiance



Avantages PS

- **Moins de feuilles de soins papier** (toujours disponible sur le smartphone de l'assuré)
 - **Moins de rejets de factures** car données fiables d'identification de l'assuré et de ses bénéficiaires
 - Un seul support à demander au patient pour **accéder à l'ensemble de ses données d'identification** (civile, AMO, INS, AMC à venir)
 - **INS** de l'utilisateur de l'appli carte Vitale directement **qualifié** (gain de temps car pas de demande de pièce d'identité au patient pour qualifier son INS dans le logiciel pour alimenter le DMP par ex)
 - Usage **sans contact**
 - **Garantie de paiement** avec l'appli carte Vitale
- **Permettra de nouveaux usages**, notamment d'identifier/authentifier le patient à distance

Déploiement de l'appli



Nouveaux régimes



J'active mon appli carte Vitale avec France Identité en moins de 2 minutes
(Je présente mon identité numérique déjà vérifiée par France Identité)

1. Je vérifie les conditions suivantes :

- Posséder une carte d'identité française **nouveau format**. Il s'agit de la carte au petit format délivrée depuis le 15 mars 2021.
- Avoir activé mon identité numérique sur l'application France Identité **OU** Activer maintenant mon identité numérique en me rendant sur l'application.
- Être affilié(e) à un organisme de **l'Assurance Maladie, de la MSA ou de la MGEN**.
- Disposer d'un smartphone en **version 9 minimum pour Android et 16 pour iOS**.
- Avoir au moins 16 ou 18 ans suivant votre régime d'affiliation.

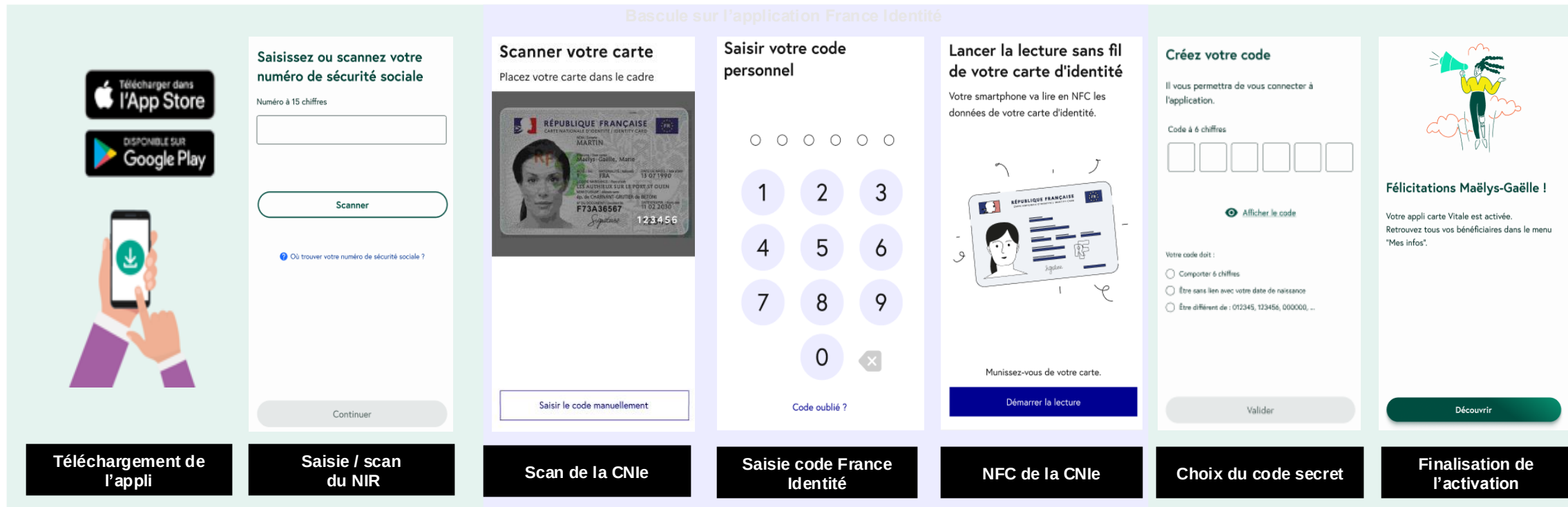
2. Je présente mon identité numérique déjà vérifiée par France identité (CNle)

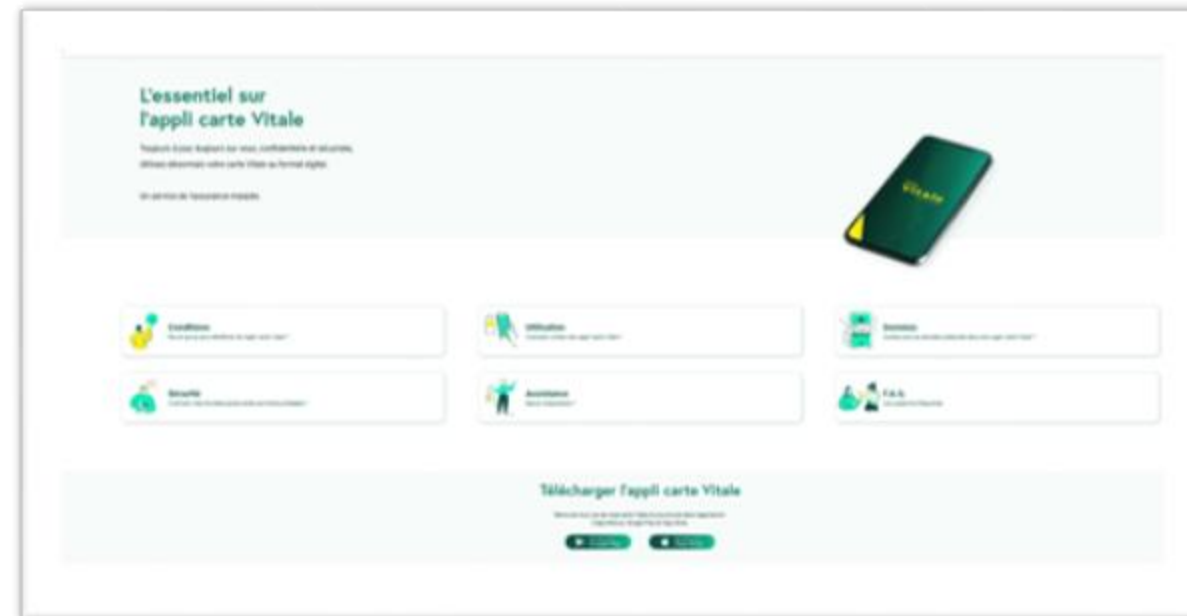
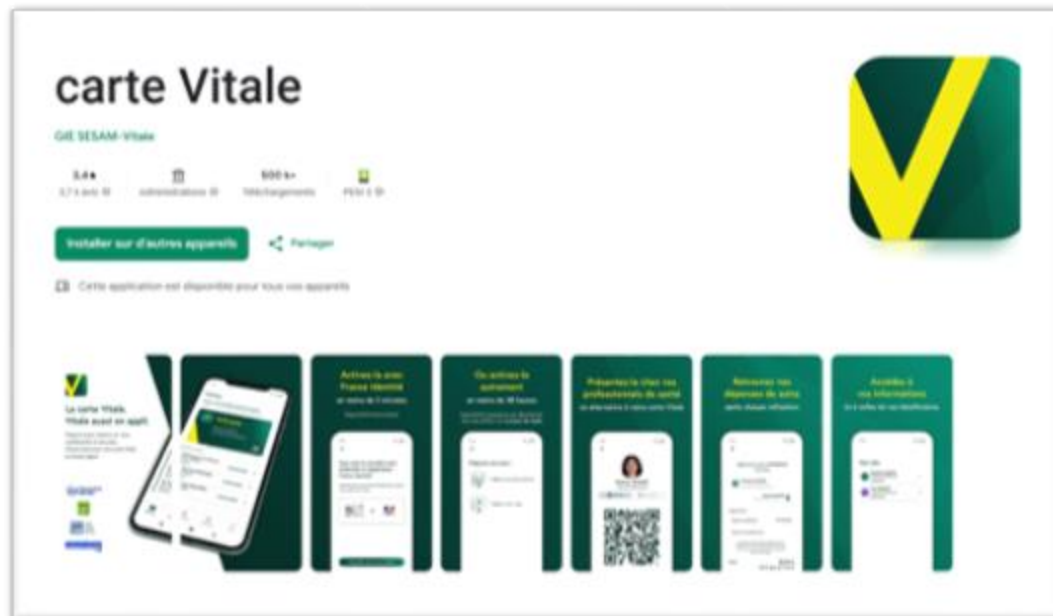


L'activation de mon appli carte Vitale est immédiate.

Le nouveau parcours via France Identité

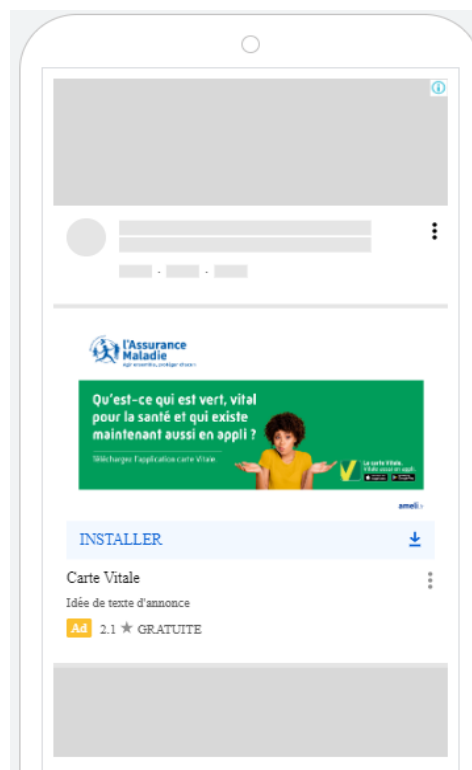
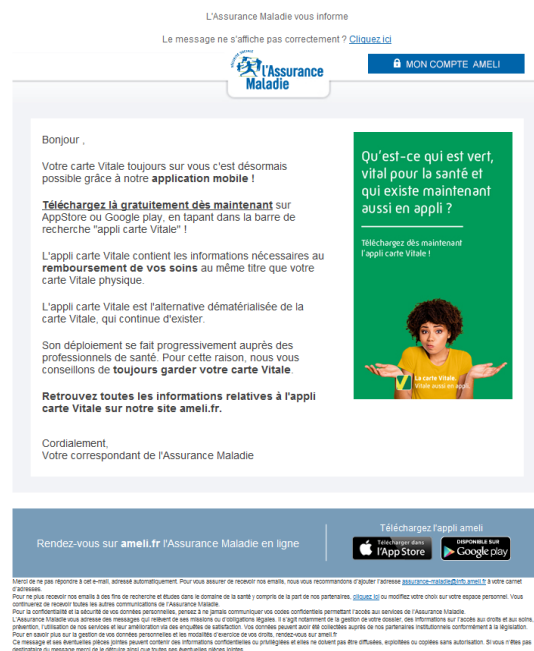
L'activation de l'application sur son smartphone se réalise à l'aide de **l'identité numérique vérifiée au préalable par France Identité Numérique** :





www.applicarteVitale.fr

Campagnes de communication assurés nationale et locale



- + 1 spot radio,
- + 1 flyer pour les accueils,
- + 2 insertions presse,
- + 1 affiche avec QR code,
- + 1 kakemono,
- + 1 vidéos assurés 30sec
- + 1 vidéo assurés 10 sec
- + 1 vidéo PS 1min
- + 1 kit RP (CP local, EDL, et Q&A)
- + des bannières



Campagne de mailing nationale

(hors 23 départements ouverts)

Lancée le **18 mars 2025**

Contenu

- ▶ Depuis le 19 mars 2025, l'appli carte Vitale est disponible partout en France
- ▶ Fonctionnalités et avantages de l'application
- ▶ **Appel à se rapprocher de son éditeur pour s'équiper**

| **amelipro**

| **ameli.fr**

Quelle est la prochaine étape pour pouvoir lire l'appli carte Vitale de vos patients ?



Rapprochez-vous de votre éditeur de logiciel de facturation pour activer la fonctionnalité et vous procurer le lecteur afin de lire l'appli carte Vitale sur smartphone.



Kit de communication

<https://industriels.sesam-vitale.fr/group/appli-carte-vitale>

Vos livrables

Facturation PS libéraux

- Demander la signature Vitale d'une facture appli carte Vitale
- Demander l'authentification de l'utilisateur de l'appli carte Vitale
- Equipements de lecture de l'appli carte Vitale
- Généralités appli carte Vitale
- Ressources pédagogiques pour aider les éditeurs à développer

Pour former/communiquer auprès de vos PS

ApCV-INF-020 EDL Com sur ApCV PS libéraux

Eléments graphiques appli carte Vitale

Kit de COM AM pour les PS

new

ApCV-PRE-108 Echanges avec les éditeurs lors des webinaires éditeurs ApCV

ApCV-PRE-121 SLIDES RDV QR Editeurs

FAQ appli carte Vitale

new

Liens utiles

- Ressources pédagogiques éditeurs pour développer l'appli carte Vitale
- Fournitures techniques de facturation SESAM-Vitale
- TUTOS et VIDEOS pour tout savoir sur l'appli carte Vitale
- Accompagnement des ENS dans le parcours Ségur

new

Cahier des Charges SESAM-Vitale Addendum 8

Télécharger l'appli de démonstration

Rubrique équipements et solutions de lecture pour le numérique en santé

04/04/2025

Liens importants

- 🔗 Présentation générale du processus de référencement d'un équipement de lecture
- 🔗 Solutions mobilité destinés aux PS (catalogue produits)
- 🔗 Fiches mobilités intégrateurs SESAM-Vitale

- 🔗 Équipements recommandés par les éditeurs pour lire l'appli carte Vitale
- 🔗 Équipements de lecture auto-déclarés (catalogue produits)

<https://www.sesam-vitale.fr/en/equipements-numerique-en-sante>

Page
consultée
par les PS et
DNS

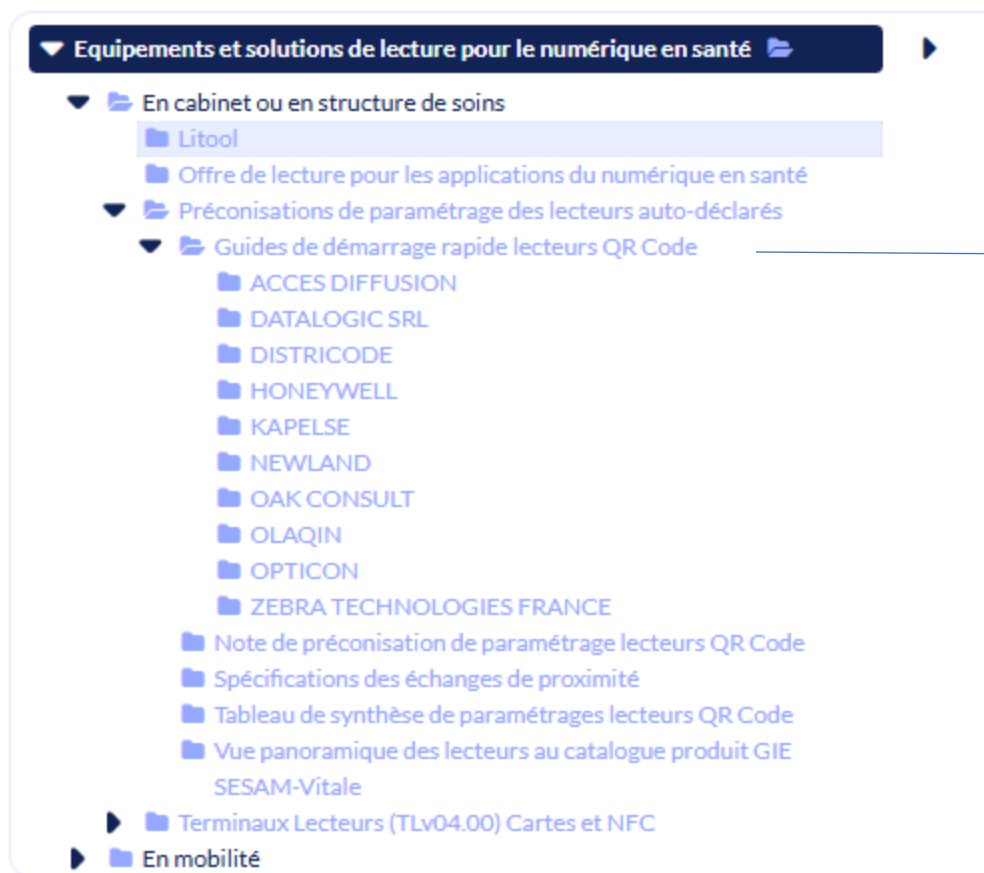
	Nom de la société	Logiciel(s)	Page d'affichage des Équipements préconisés
	Rechercher une société	Rechercher un logiciel	
	2ABL	ALPHA VISION	Voir plus
	AATLANTIDE	ACTEURFSE.NET	Voir plus

Remplissez le **formulaire dans votre espace privé** (sur l'Espace Industriels) dès que vous modifiez un ou plusieurs de ces éléments :

1. Un ou des équipements de lecture
2. Le type de paramétrage des lecteurs de code 2D (HID clavier ou USB com)
3. Les modalités d'achat (vente directe/indirecte)

Vos livrables

<https://industriels.sesam-vitale.fr/web/equipements-lecture>



Pour paramétrer rapidement un lecteur pour lire l'appli

- 1/ **Préconisez à vos PS le ou les équipements de lecture de l'appli carte Vitale** (testés avec vos logiciels) et aidez les (ou le réseau de distribution) à les installer et paramétrer chez les PS
- 2/ **Communiquez et formez vos PS** à l'appli carte Vitale et à son utilisation dans le logiciel
- 3/ **Activez la fonctionnalité de lecture de l'appli carte Vitale pour tous vos PS**
- 4/ **Incitez vos PS à afficher la signalétique** appli carte Vitale dans leur cabinet, officine... : affiche, sticker...
*Si un PS souhaite avoir un kit signalétique (affiche, sticker...)
et/ou la visite d'un DNS, il peut en faire la demande à sa CPAM en composant le 3608.*
- 5/ **Incitez vos PS à faire un 1^{er} flux appli carte Vitale** (avec acte gratuit seul par ex)
- 6/ **Sollicitez le GIE SESAM-Vitale** si besoin pour vous accompagner

Communiquez au GIE SV les infos utiles aux DNS : tuto d'utilisation de l'appli carte Vitale dans vos logiciels, guide pour réaliser un acte gratuit seul, préconisations sur les équipements de lecture, campagnes de com auprès de vos PS ...



Sujet à venir :
Espace Européen des Données de Santé

Espace Européen des Données de Santé

Yohann POIRON – ANS

L'Espace Européen des Données de Santé (EEDS) vise à créer un cadre commun pour l'utilisation et l'échange de données de santé.



Le Conseil de l'UE a adopté le texte et ouvert la voie à son entrée en vigueur.

1. Utilisation primaire des données de santé

Le traitement de données de santé électroniques pour le soin visant :

- ✓ à évaluer, maintenir ou rétablir l'état de santé de la personne physique à laquelle ces données se rapportent,

En permettant l'échange de données relatives aux dossiers médicaux électroniques des patients européens.

Infrastructure de partage au niveau européen : **MaSanté@UE**

2. Utilisation secondaire des données de santé

Le traitement secondaire de données de santé électroniques pour :

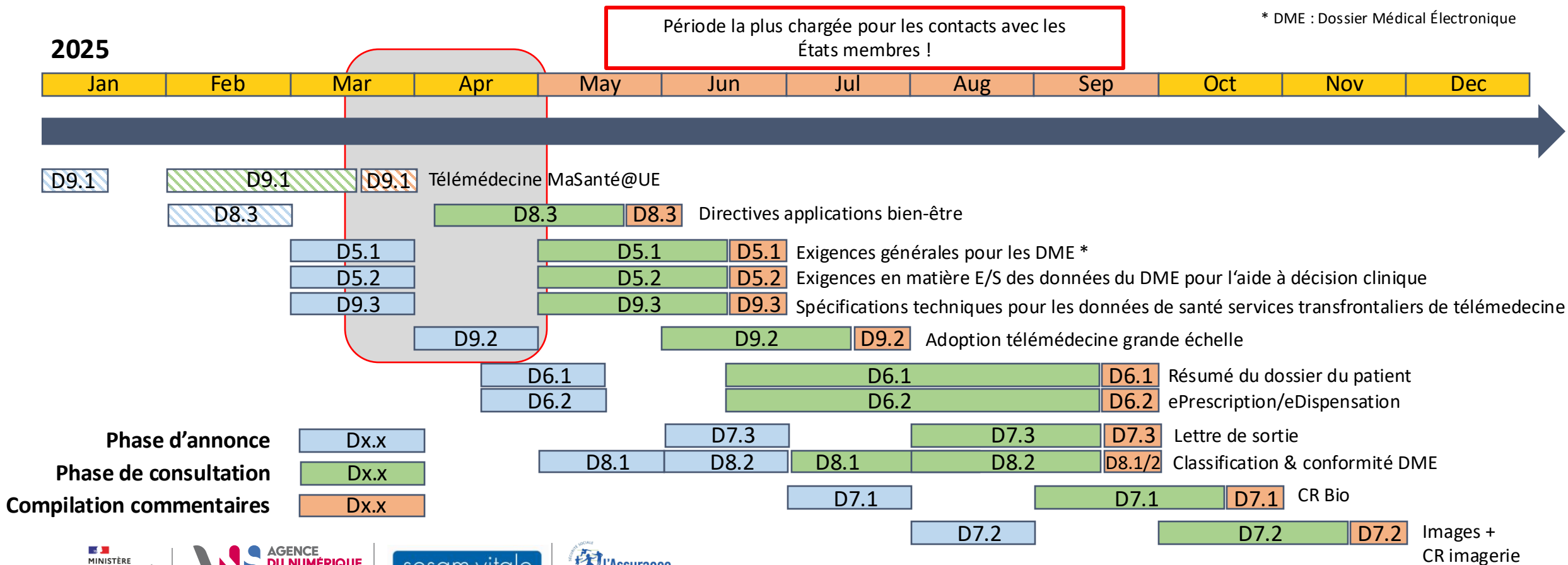
- ✓ des statistiques publiques ;
- ✓ des activités d'intérêt public;
- ✓ la recherche scientifique ; des activités d'éducation;
- ✓ des activités de développement et d'innovation de produits ou services contribuant à la santé publique ou à la sécurité des soins de santé, des médicaments ou des dispositifs médicaux ;

Infrastructure de partage au niveau européen : **DonnéesdeSanté@UE**

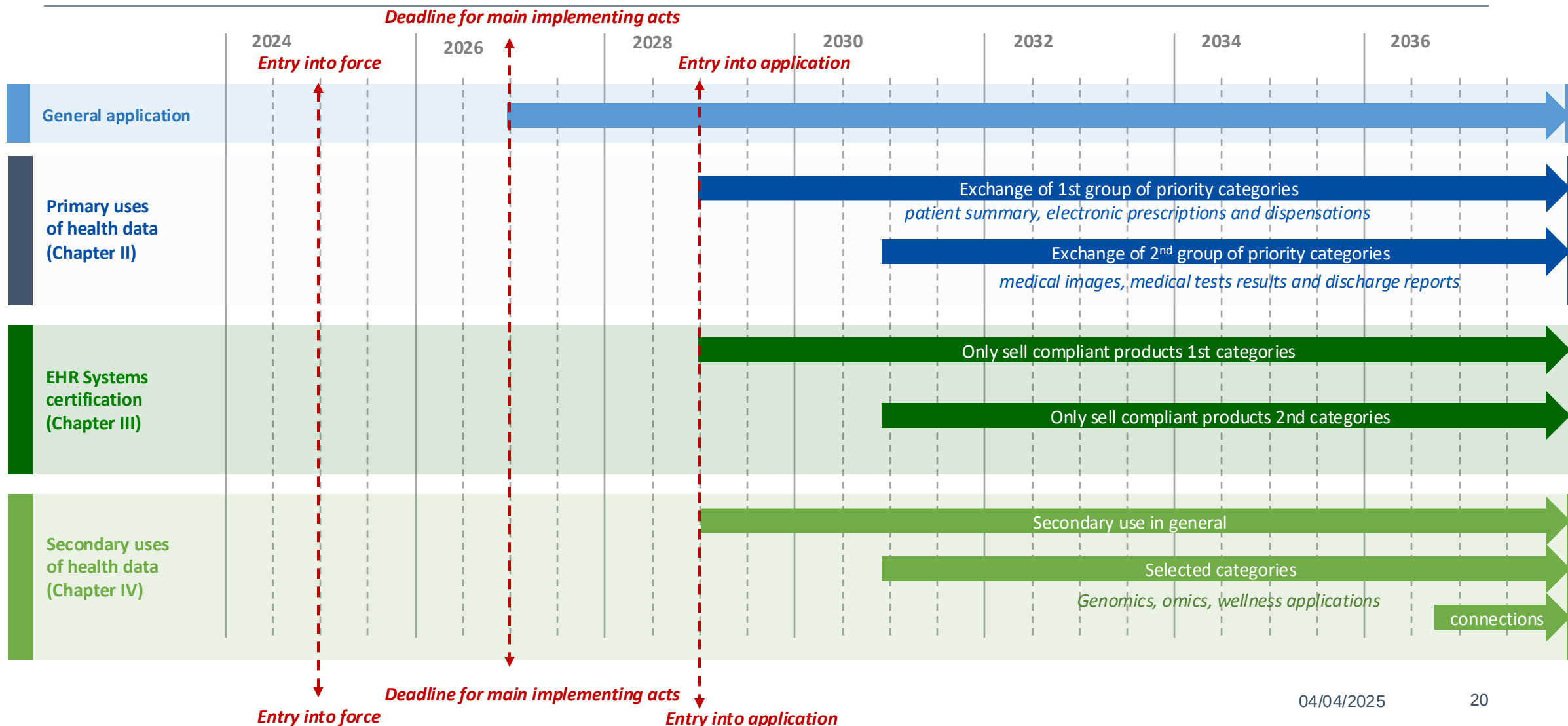
 L'Espace Européen des Données de Santé EEDS : comment s'y préparer :

<https://www.youtube.com/watch?v=ZnCIt1RXv7M>

Planning prévisionnel des consultations et livrables



Implémentation de l'EEDS





Sujet à venir :
Ordonnance numérique

L'Ordonnance numérique



Laure LECAIME - GIE SESAM-Vitale

- L'ordonnance numérique vise à dématérialiser et à sécuriser le circuit de la prescription entre les prescripteurs et les prescrits
- Toutes les professions sont concernées, toutefois les efforts sont concentrés sur les médecins et pharmaciens pour 2025
- Ordonnances sécurisées : l'ordonnance peut être une ordonnance sécurisée sur papier filigrané ou **réalisée en ordonnance numérique avec le sous type « OSC »**
=> fort enjeu depuis le 01/03/2025, les produits contenant du tramadol ou de la codéine devant être prescrits sur ordonnance sécurisée

<https://ansm.sante.fr/actualites/tramadol-et-codeine-les-nouvelles-regles-de-prescription-et-delivrance-entrent-en-vigueur-le-1er-mars-2025>



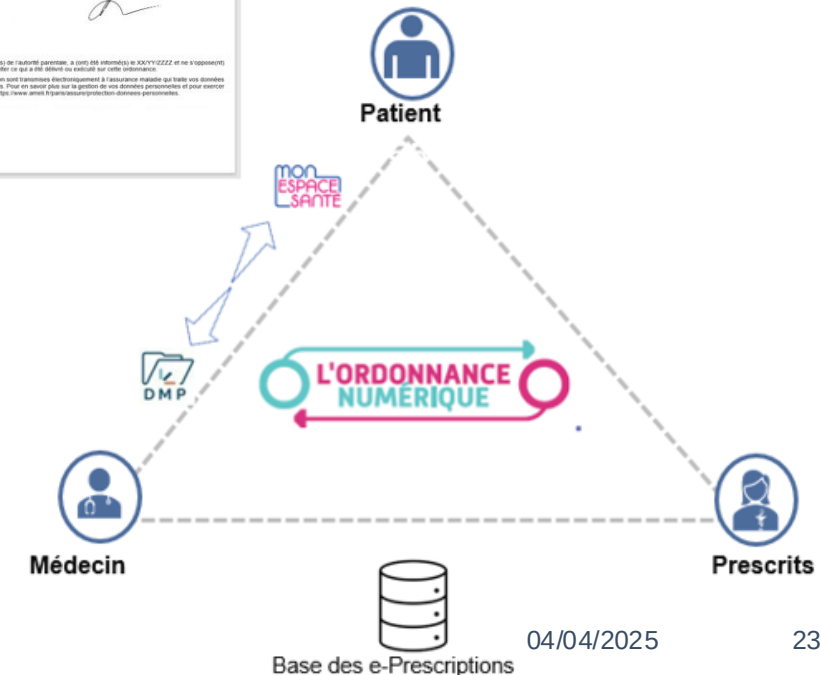
Nom prénom
Né le:

Le mardi 1^{er} avril 2025

DOLIPRANE 500mg CPR8
2 comprimés trois fois par jour en cas de fièvre
ou douleur, 1 boîte



N° d'ordonnance



- Tout logiciel autorisé Ordonnance Numérique doit passer par une phase de présérie qui consiste à tester l'ensemble du processus, pour une solution logicielle donnée, afin de sécuriser le déploiement en vérifiant que l'ordonnance numérique fonctionne sur le terrain entre prescripteurs et prescrits.
- A fin mars 2025, **60** logiciels sont autorisés ordonnance numérique, dont :
 - **30** ont validé leur pré-série (19 logiciels MED / 1 moteur / 1 CD / 9 PH)
 - **9** logiciels MED en cours de pré-série, les autres en préparation (*N.B: 3 préséries arrêtées, arrêts logiciels*)
- Les préséries se déroulent :



sur une zone géographique donnée



pendant une période restreinte



pour un nombre limité de professionnels de santé



18 CAISSES DE PRESERIE

05 Hautes-Alpes
08 Ardennes
33 Gironde
38 Isère
44 Loire Atlantique
49 Maine et Loire
51 Marne
56 Morbihan
62 Pas de calais
64 Pyrénées atlantiques
67 Bas-Rhin
71 Saône et Loire
76 Seine-Maritime
78 Yvelines
80 Somme
81 Tarn
83 Var
94 Val-de-Marne

- Les modalités de présérie sont disponibles sur le site du GIE SV et sur l'Espace Industriels
- Une fois la pré-série validée, le logiciel est autorisé à déployer

Point de situation sur le déploiement

Vue médecins



17 Logiciels

36 896 Médecins ayant créé au moins une ordonnance
(+ 1 894)

❖ Depuis le début des déploiements (appels avec succès)

55 871 706 Ordonnances numériques créées

5 657 Ordonnances numériques consultées

1 714 Ordonnances numériques recherchées



Vue pharmaciens



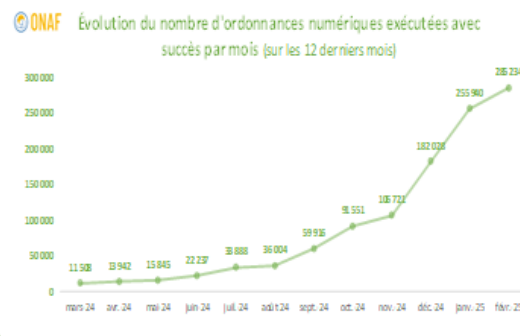
8 Logiciels

12 694 Pharmacies ayant exécuté au moins une ordonnance
(+ 1 499)

❖ Depuis le début des déploiements (appels avec succès)

1 552 713 Ordonnances numériques consultées

1 165 712 Ordonnances numériques exécutées



Vue Chirurgiens-dentistes

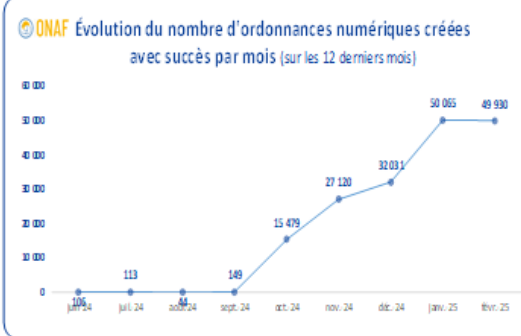
1 Logiciel

7070 PS ayant créé au moins une ordonnance numérique
(+ 1 116)

❖ Depuis le début du déploiement (appel avec succès)

9 869 PS installés

175 037 Ordonnances numériques créées



Cumul du
01/12/2022 au
28/02/2025

Sources - Suivi des usages : Les données sont comptabilisées pour l'ensemble du mois indépendamment de la date réelle du début de déploiement d'un logiciel (pour un éditeur qui déploie son logiciel le 20 du mois, les données de présérie depuis le début du mois sont prises en compte)



Package
Pharmaciens,
professionnels
de la LPP V03

GT avec Sociétés
de Télésurveillance

Publication d'un
appel à candidature
pour expérimenter
le processus à
l'hôpital



Sujet à venir :

DMP : point d'avancement de la migration

DMP



Laure LECAIME - GIE SESAM-Vitale

Bascule de l'environnement éditeurs

27/01

Fermeture complète de l'environnement DV1 de l'ancien titulaire de marché
Transfert de données sur l'environnement du nouveau titulaire de marché

03/02

Réouverture de l'environnement DV1, sans l'interconnexion à MES pour les DPI et PFI

27/02

Mise à disposition d'un environnement chez le nouveau titulaire de marché pour les TNR des éditeurs

17/03

Bascule vers l'environnement du nouveau titulaire de marché

En cours de planification de la bascule de l'environnement de formation et de l'environnement des logiciels homologués

Bascule de l'environnement de production

mars /
avril

Interview du top 20 des éditeurs qui alimentent le weekend pour connaître leurs capacités et contraintes en cas d'arrêt du SI DMP et ainsi pouvoir minimiser les impacts terrains de la bascule.

Avril /
mai

Organisation d'un webinaire d'information pour présenter les étapes et jalons de la bascule de l'environnement de production



Le GIE invite les éditeurs à réaliser des tests de non régression sur l'environnement de tests éditeurs avant la bascule en production du SI DMP

Nouvelle version de service du SI DMP

18
mars

Mise à disposition de l'environnement de TNR DEVH pour les éditeurs

- L'accès au SI-DMP à un professionnel rattaché à plusieurs situations d'exercice est désormais possible pour les situations d'exercice différentes de « Médecin du travail » pour les PS concernés.
- Correctif sur erreur "Structure introuvable" pour les pharmacies Corse présentes dans l'annuaire RASS de production et pour lesquelles un dédoublonnage applicatif est nécessaire pour permettre la connexion au SI DMP.
- Possibilité de saisir la valeur Automate dans le champ du VIH F

27
mars

Mise en production de la version (aucun incident constaté)



Sujet à venir :
VIA TRAJECTOIRE

VIATRAJECTOIRE



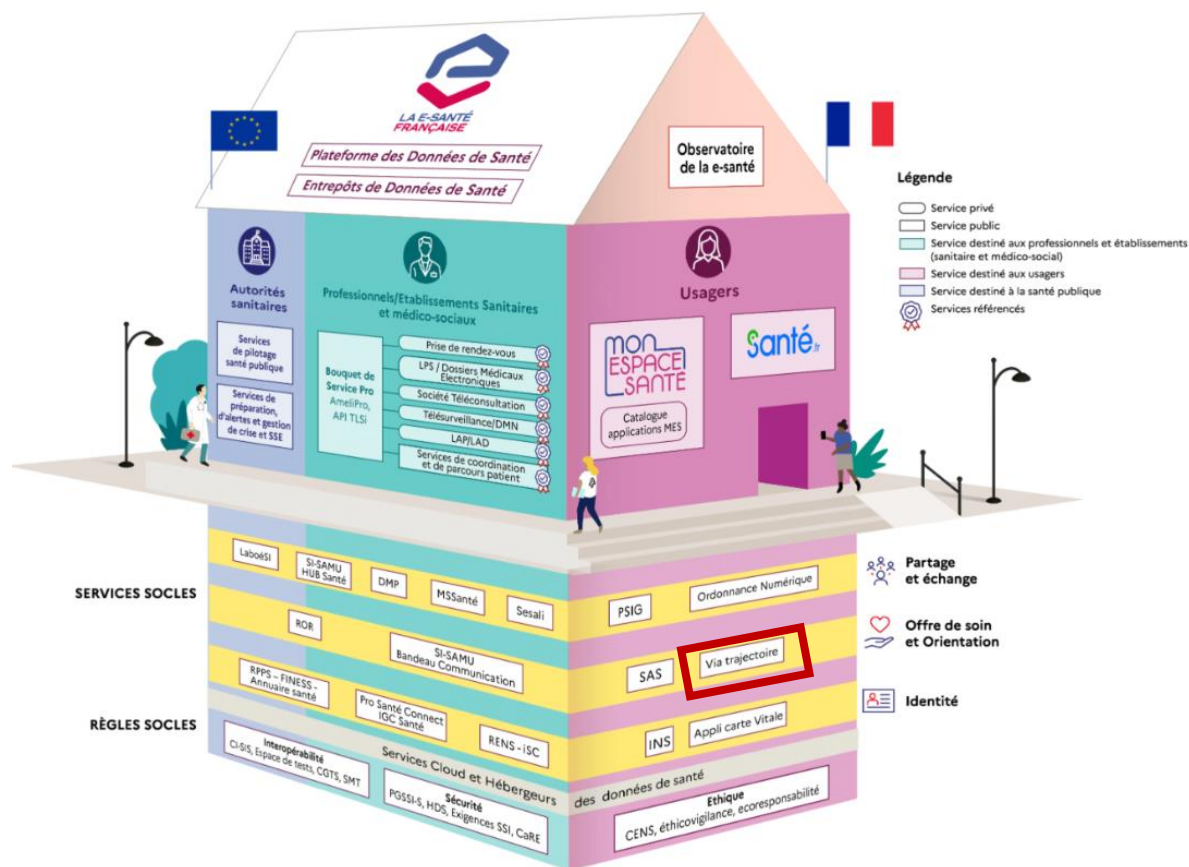
Morgane BERTHELOT – ANS
Bertrand PELLET – GCS SARA

ViaTrajectoire, service socle d'orientation



ViaTrajectoire est le service public numérique français dédié à l'orientation et à l'admission des personnes dans le secteur sanitaire et médico-social.

<https://esante.gouv.fr/doctrine/viatrajectoire>



+ de 180 000 professionnels de santé déclarés au total



+ de 28 000 structures utilisent VT



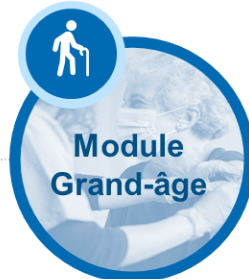
867 486 personnes âgées et aidants

110 000 dossiers d'orientation créés chaque mois

4 modules d'orientation ...



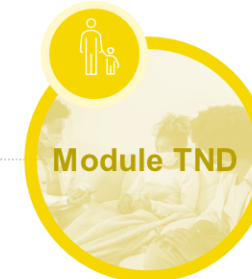
...des patients hospitalisés ou à domicile, vers les services médicaux et de réadaptation, l'hospitalisation à domicile, les unités de soins palliatifs ou les organisations de soins sur les lieux de vie



...des personnes âgées, hospitalisées ou à domicile, vers les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences autonomie ou les unités de soins de longue durée



...des Personnes handicapées, à la suite des décisions prises par la MDPH, vers les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux spécialisés



...des jeunes enfants vers les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) dédiées à la prise en charge précoce des troubles du neurodéveloppement (TND/Autisme)

... qui s'appuient sur un socle commun de 5 grandes fonctionnalités



Un **annuaire interrégional** des structures adossé au **ROR**



Une aide à l'**orientation** pour les usagers, leurs aidants et les professionnels demandeurs et receivers



Un processus facilitant les interactions autour du dossier avec des **tableaux de bord** actualisés en temps réel

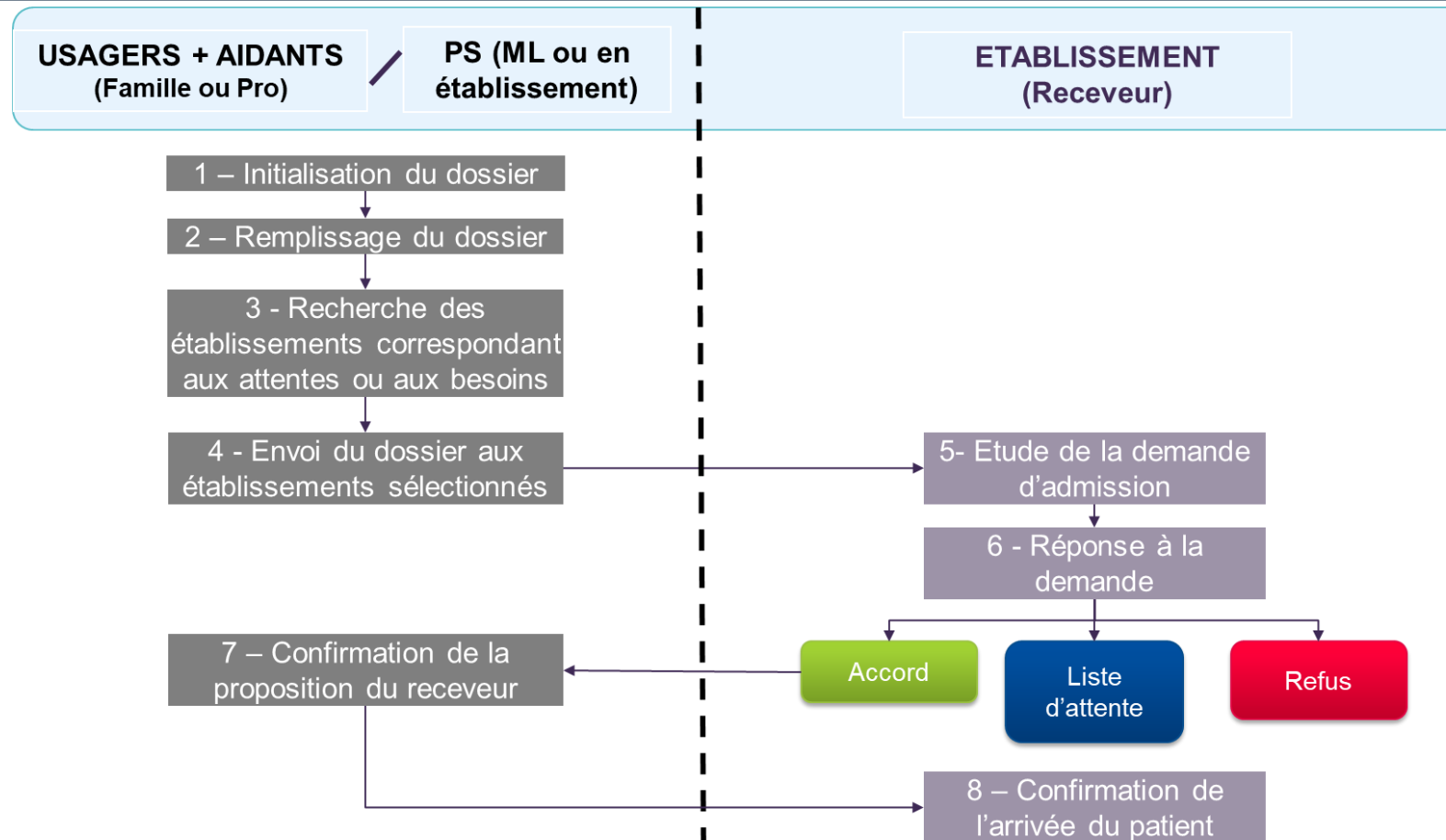


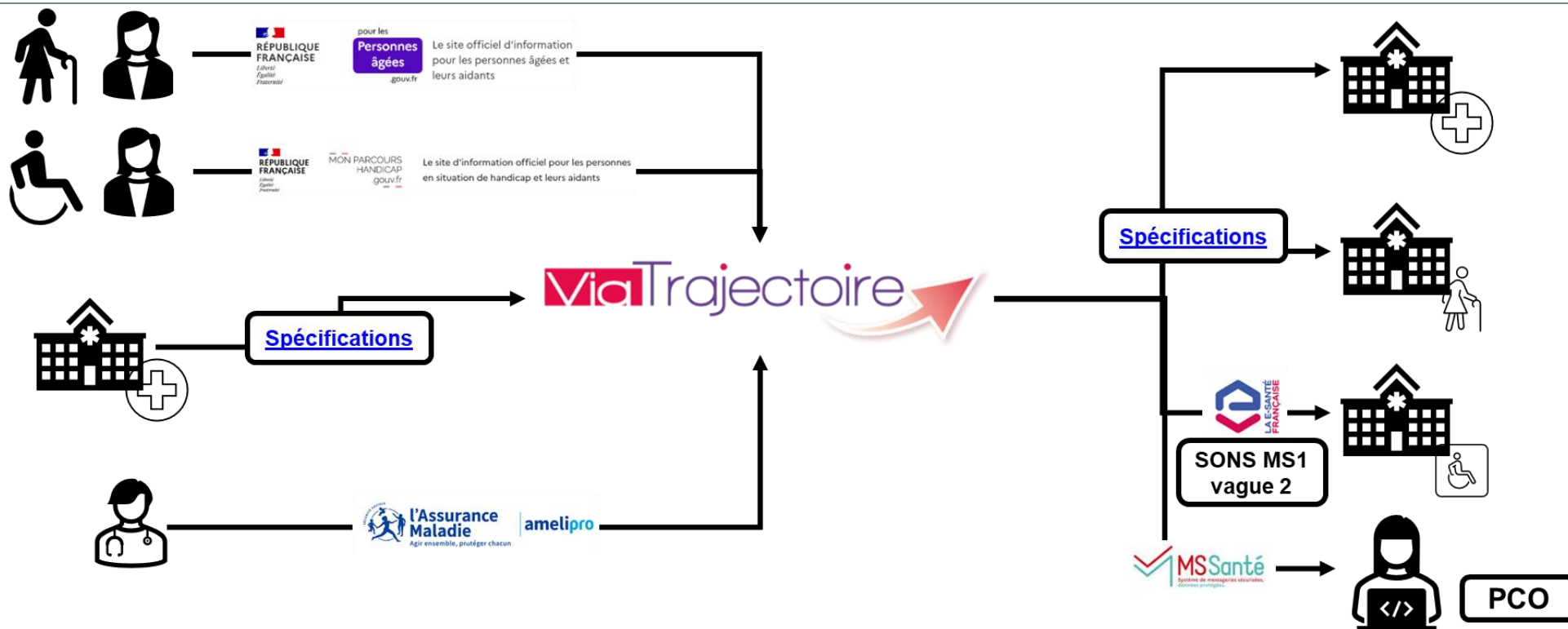
Un **dossier d'admission standardisé, unique et partagé** par les professionnels habilités dans le périmètre de leur mission



Un **observatoire** des orientations accessibles aux professionnels habilités

Schéma général d'une demande d'orientation





L'objectif de cette présentation est de se concentrer sur les cas d'usages visant à simplifier la démarche d'admission en EHPAD pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou leur aidant: cas d'usages usager/aidant et cas d'usage médecin libéral

Pour l'utilisateur, ou son aidant : Simplifier le processus d'admission avec ViaTrajectoire depuis les portails d'information et de prise de RDV



Après avoir recherché un établissement répondant à ses critères sur un site de référence (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>), et sollicité un rendez-vous pour une visite préalable (via un opérateur de prise de RDV), l'utilisateur ou son aidant souhaite formaliser sa demande d'admission dans ViaTrajectoire

[Présentation](#) [Services](#) [Prix et prestations](#) [Calcul du reste à charge](#) [Demande d'admission](#)



Faire une demande d'hébergement dans cet établissement

Avec ViaTrajectoire, créez votre dossier pour effectuer votre demande d'admission en maison de retraite.

Le service ViaTrajectoire vous permet de réaliser une demande en ligne, de déposer des demandes dans autres structures et de suivre l'évolution de vos demandes.

 Demander un hébergement avec le service en ligne ViaTrajectoire

Pour l'utilisateur, ou son aidant : proposer une visite initiale via un opérateur de prise de RDV avant de poursuivre l'admission dans ViaTrajectoire



Après avoir identifié dans ViaTrajectoire un établissement d'intérêt, l'utilisateur ou son aidant souhaite programmer un RDV pour une première visite dans une plate-forme de prise de RDV de l'établissement (la demande d'admission reste gérée dans ViaTrajectoire)

Exemple d'écran de paramétrage de l'établissement dans ViaTrajectoire

98 EHPAD VILLA DE VALROSE

Infos générales	Ressources et soins techniques	Prestations de confort	Unités	Habilitations
Masquer dans l'annuaire				
Coordonnées				
Caractéristiques générales				
Conditions d'hébergement				
Dossier de demande d'admission				
Informations administratives				
Prise de rendez-vous 1				
2 Si votre établissement utilise un site de prise de rendez-vous pour une visite, vous pouvez indiquer un lien vers celui-ci. Une fois déclaré, un bouton « Prendre RDV » apparaîtra dans la fiche annuaire de votre établissement 3 Site* DoctoLib 4 Lien vers le site de prise de rendez-vous pour une visite http://doctolib.fr/ehpad/ehpad-valrose/booking 5 Tester				

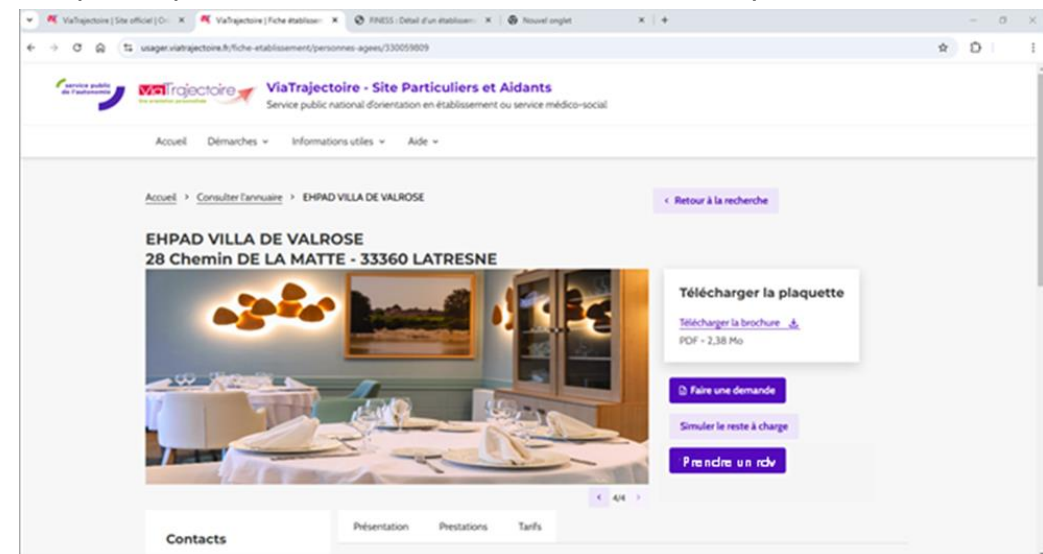
URL préformatée incluant le FINESS de l'établissement

Pour l'utilisateur, ou son aidant : proposer une visite initiale via un opérateur de prise de RDV avant de poursuivre l'admission dans ViaTrajectoire



Après avoir identifié dans ViaTrajectoire un établissement d'intérêt, l'utilisateur ou son aidant souhaite programmer un RDV pour une première visite dans une plate-forme de prise de RDV de l'établissement (la demande d'admission reste gérée dans ViaTrajectoire)

Exemple de prise de rendez vous dans la fiche descriptive d'un établissement



Pour le médecin traitant, être notifié dans son LGC qu'une demande d'admission est en cours pour un de ses patients



Le patient a créé son orientation et précisé son médecin traitant dans ViaTrajectoire.

Son médecin est notifié dans son logiciel de gestion de cabinet qu'un dossier d'orientation doit être complété pour son patient



Notification via MSSanté lorsque le médecin est déclaré en tant que MT dans un dossier. Synchronisation via l'API LPS de la MSSanté.

Pour le médecin traitant, faciliter le renseignement du volet médical d'admission pour son patient

Le médecin crée un dossier ViaTrajectoire, en partant du dossier patient dans son LGC, et en embarquant des informations du patient dans l'appel contextuel



Données Patient

- *Identité du patient*
- *Médecin traitant*
- *Données médicales (pathologies, antécédents, traitements...)*

Identification du patient

Les champs indiqués en **rouge *** sont obligatoires pour créer le dossier

Référent

Etablissement * "LE BON ACCUEIL" (620106112)

Unité * Cantou

Identité

☐ Identité inconnue

Sexe * ☒ Féminin ☐ Masculin

Nom de naissance * IDENTITE TRANSMISE PAR LE DPI

Nom utilisé

Premier prénom de naissance *

Autres prénoms

Prénom utilisé

Date de naissance * JJ/MM/AAAA

☐ Date précise inconnue

Lieu de naissance ☐ Né(e) en France ☐ Né(e) à l'étranger ☐ Information non connue

Attribut de l'identité (points de vigilance) Pas de points de vigilance

Justificatif d'identité Aucun justificatif

[Créer le dossier](#)

Dossier ViaTrajectoire pré-rempli

- **Organisation d'une réunion d'information auprès des industriels souhaitant s'inscrire dans ces perspectives d'articulation**
- **Mise en œuvre des interfaces avec une première vague d'industriels intéressés (dont Doctolib)**





Sujet à venir :
Programme CaRE : Point d'actualité

Programme CaRE Point d'actualité

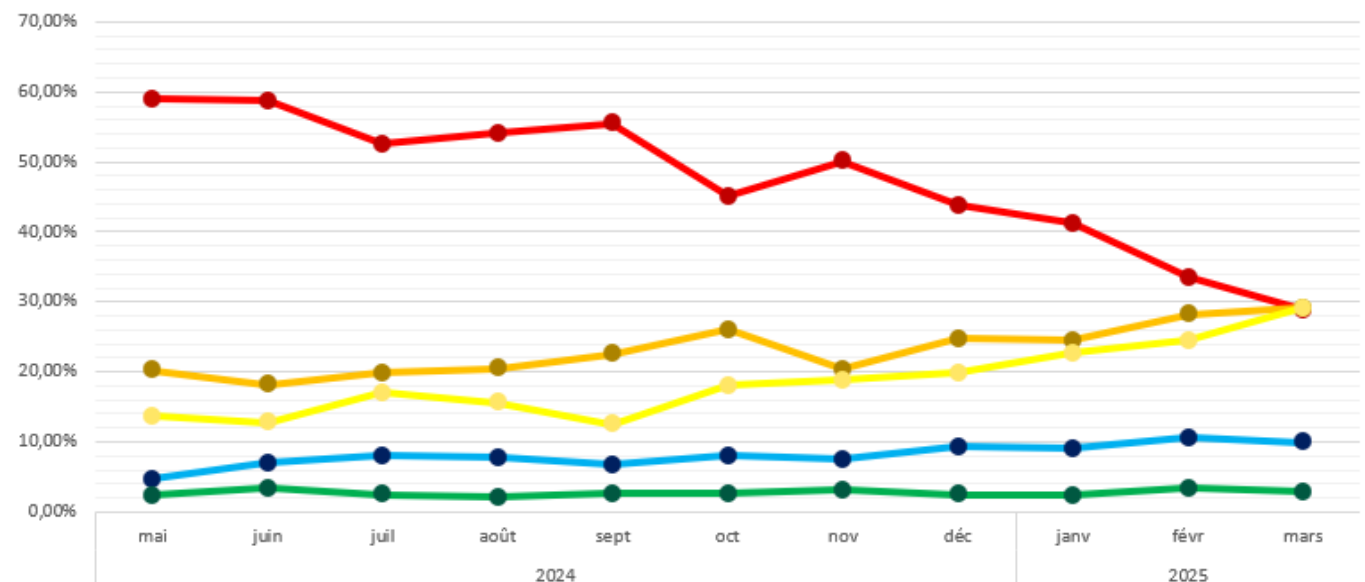
Steven GARNIER – ANS

Domaine « Annuaire techniques et exposition interne »

- Même si les établissements ont jusqu'à fin juin pour déposer les preuves de l'atteinte des objectifs **les résultats des audits montrent déjà une amélioration de la sécurisation de leurs Active Directory et de leur surface exposée sur Internet.**
- Plus précisément, la synthèse des scores ADS (outil mis à disposition par l'ANSSI permettant d'évaluer le niveau de sécurisation d'un AD) entre mai 2024 et mars 2025 montre une nette diminution du pourcentage d'établissements (-30 points) ayant un niveau de sécurisation insuffisant de leurs annuaires techniques (score ADS de 1).

Synthèse des scores ADS (mai 2024 à mars 2025) pour 1033 établissements

Année / Mois	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
2024	51,24%	21,99%	16,47%	7,62%	2,68%
mai	58,96%	20,28%	13,68%	4,72%	2,36%
juin	58,65%	18,20%	12,81%	6,97%	3,37%
juil	52,62%	19,92%	16,98%	7,97%	2,52%
août	54,06%	20,51%	15,60%	7,69%	2,14%
sept	55,52%	22,53%	12,52%	6,77%	2,65%
oct	45,16%	26,09%	18,13%	7,97%	2,66%
nov	50,14%	20,39%	18,85%	7,54%	3,07%
déc	43,79%	24,71%	19,80%	9,25%	2,46%
2025	35,53%	26,98%	24,80%	9,82%	2,87%
janv	41,30%	24,56%	22,67%	9,04%	2,43%
févr	33,47%	28,19%	24,44%	10,56%	3,33%
mars	28,91%	29,15%	29,15%	9,95%	2,84%



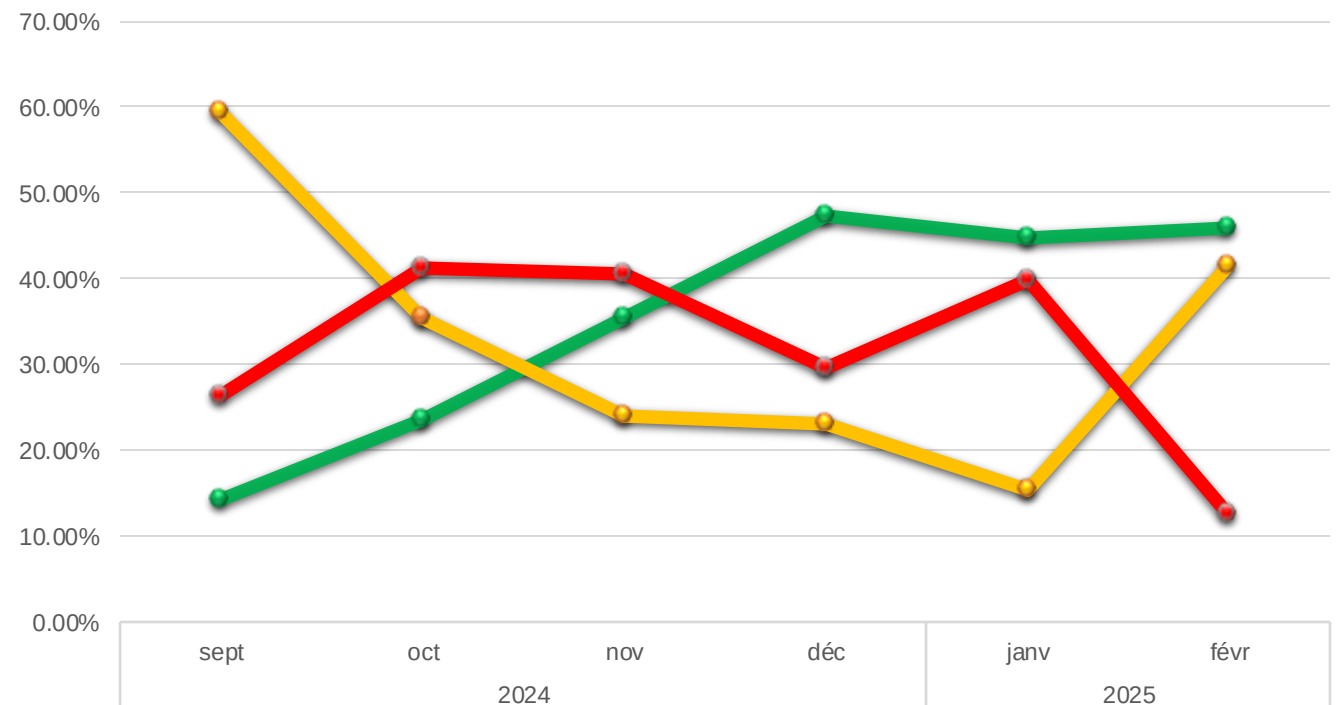
Domaine « Annuaire techniques et exposition interne »

- Le suivi de l'évolution des résultats des audits industriels réalisés pour évaluer le niveau de sécurité de la surface exposée sur internet des établissements démontre une très forte diminution (-13 points) du pourcentage d'établissements présentant des vulnérabilités critiques.

Synthèse de l'évolution des résultats d'audits (septembre 2024 à février 2025) pour 574 établissements

Années	Mois	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
2024	Septembre	14,29%	59,34%	26,37%
	Octobre	23,53%	35,29%	41,18%
	Novembre	35,43%	24,02%	40,55%
	Décembre	47,39%	23,00%	29,62%
2025	Janvier	44,80%	15,47%	39,73%
	Février	45,79%	41,57%	12,64%

- Aucune vulnérabilité de niveau élevé ou critique (CVE supérieur ou égal à 7)
- Présence d'au moins une vulnérabilité de niveau élevé (CVE supérieur ou égal à 7)
- Présence d'au moins une vulnérabilité de niveau critique (CVE supérieur ou égal à 9)





148 candidats ont démarré la déclaration de l'atteinte des objectifs
34 candidats ont soumis leur formulaire d'atteinte des objectifs

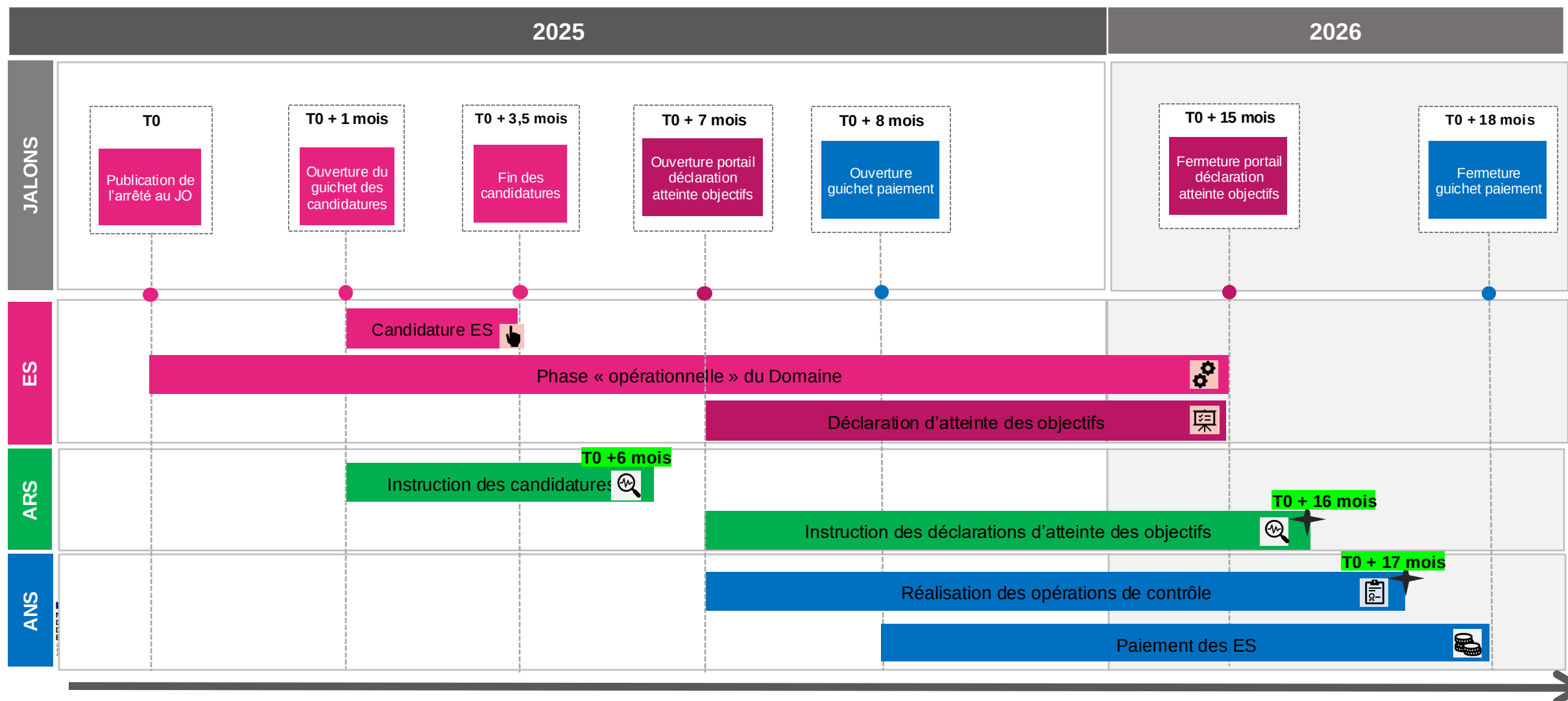
- Pour rappel, actions attendues des ESN auprès des ES
 - **Réactivité pour que les ES puissent atteindre les cibles fixées** dans l'appel à financement notamment sur la sécurisation minimum des AD avant fin juin 2025
 - **Résolution des difficultés rencontrées notamment au niveau des comptes services utilisés par les éditeurs** (compte admin du domaine, mot de passe ancien non renouvelé) impactant le niveau du score ADS sur la sécurisation minimum de l'AD

Un communiqué de presse concernant le lancement du deuxième appel à financement de CaRE a été publié le 11 mars 2025.



- La publication de l'arrêté lançant l'appel à financement sur les stratégies de sauvegarde et de continuité est prévue dans les prochains jours.
- La date de publication de l'arrêté constituera le point de départ à partir duquel les établissements éligibles pourront engager les travaux nécessaires pour atteindre les objectifs de l'appel à financement.
- Les grands jalons de cet appel à financement seront précisés dans les annexes de l'arrêté.

Domaine « Stratégie de continuité et de reprise d'activité » Calendrier prévisionnel



Domaine « Stratégie de continuité et de reprise d'activité »

Rappel des objectifs

D2.01	Inclure la gestion de la Continuité et Reprise d'activité dans la gouvernance des établissements	D2.O1.A - Mettre en place une gouvernance pour la Continuité et de Reprise d'activité D2.O1.B - Décrire les procédures de réponse à la crise cyber D2.O1.C - Formaliser un Plan de Continuité et de Reprise d'Activité (PCRA) D2.O1.D - Tester la mise en œuvre d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) dans un exercice terrain
D2.02	Définir, documenter et tenir à jour la politique et le(s) plan(s) de sauvegarde et de restauration	D2.O2.A - Définir une politique de sauvegarde et de restauration et la maintenir à jour D2.O2.B - Formaliser un/des plan(s) de sauvegarde et de restauration et le(s) maintenir à jour
D2.03	Construire un système de sauvegarde sécurisé	D2.O3.A – Mettre en œuvre ou s'inscrire dans une trajectoire pour un système de sauvegarde intègre et immuable D2.O3.B – Mettre en place une supervision des sauvegardes
D2.04	Tester la sauvegarde et la restauration	D2.O4 – Tester la sauvegarde et la restauration

L'article 66 de la LPM, introduisant le nouvel **article L 2321-4-1 du Code de la défense**, dispose que **tout éditeur** fournissant un logiciel sur le territoire français, à des sociétés ayant leur siège social en France ou à des sociétés contrôlées par ces dernières, **se doit de déclarer auprès de l'ANSSI toute vulnérabilité significative ou tout incident informatique susceptible de porter atteinte à leurs produits.**

A date, très peu de déclarations pour le secteur santé...

Pour en savoir plus :

- [Code de la défense - Article R2321-1-16](#)
- [Signalement de vulnérabilité significative ou d'incident affectant significativement un logiciel \(Art. L. 2321-4-1 du code de la Défense\) - CERT-FR](#)

Pour réaliser votre déclaration en ligne : <https://club.ssi.gouv.fr/#/declaration-art-2321-4-1>



Sujet à venir :
CPS 4

CPS 4

Joachim METZGER – ANS

1. Pourquoi une CPS4 ?
2. Différences entre la CPS3 et la CPS4
3. Retour d'expérience sur des pilotes
4. Processus de commande des cartes de test CPS4
5. Calendrier et stratégie de déploiement de la CPS4
6. Checklist pour préparer l'arrivée de la CPS4
7. Récapitulatif des liens et documentations utiles

Pourquoi une CPS4 ?

La CPS, la carte d'identité électronique des professionnels

- Les cartes CPS sont des **cartes d'identité professionnelle électronique** dédiées aux secteurs sanitaire, social et du médico-social. Elles permettent à leur titulaire d'attester de leur identité et de leurs qualifications professionnelles.
- La carte CPS est inscrite dans la loi (article L.1110-4 du code de la santé publique) comme un **outil indispensable pour l'accès aux données de santé à caractère personnel, notamment dans le cadre du partage de l'information médicale**. Elle est inscrite dans le référentiel d'authentification de la Politique Générale de Sécurité des systèmes d'Information de Santé (PGSSI-S).
- A cet effet, la carte CPS contient les « **certificats** » **électroniques d'authentification et de signature du porteur**. Un certificat est un fichier informatique contenant les informations sur son propriétaire et certifié par un tiers de confiance (l'ANS).



Dans cette présentation, le terme CPS est utilisé génériquement. Il concerne toute la gamme des CPS, CPF, CDE/CPE, CDA/CPA

CPS2
Avril 1998
– Novembre 2003

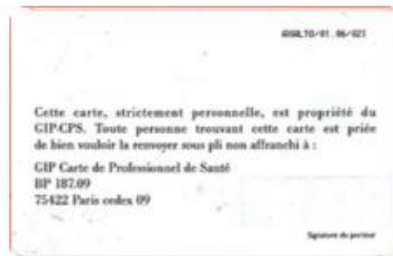
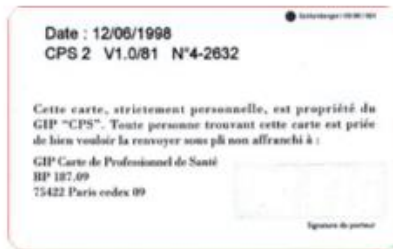
CPS2bis
Novembre 2001
– Décembre 2007

CPS2ter
Décembre 2004
– Mars 2014

CPS3.1
Février 2011
– Juillet 2020
(IGC CPS2ter)

CPS3.3
Juillet 2018
—
(IGC Santé)

CPS4
2024



Différences entre la CPS3 et la CPS4

► Assurer une continuité de service

- le passage de la CPS3 à la CPS4 offre les mêmes fonctionnalités tant aux utilisateurs qu'aux éditeurs
- Authentification
- Signature de FSE
- Accès aux données métier



- ☐ Usage Authentification navigateur
- ☐ Usage FSE
- ☐ DESFire (contrôle d'accès physique)

► Elever le niveau de sécurité sans réduire les usages

- Mise à niveau des mécanismes cryptographiques
- Abandon du Mifare CLASSIC devenu obsolète et vulnérable



- ☐ Mise à niveau des mécanismes cryptographiques
- ☐ Mifare CLASSIC (contrôle d'accès physique)

Obsolète

► Augmenter la durée de vie de la carte en la rendant évolutive

À venir

- Mise en place du mécanisme de télé mise à jour
- Durée de vie de 6 ans avec le renouvellement des certificats embarqués au bout de 3 ans
- Mise à jour des activités et des situations d'exercice
- Volet FIDO2



- ☐ Télé mise à jour des données et des certificats (allongement de la durée de vie de la carte de 3 à 6 ans, i.e. moins d'envoi de cartes, moins de support ...)
- ☐ Volet FIDO2

Si vous utilisez MIFARE, le standard de NXP

- Le protocole MIFARE sont des séries de puces à circuit intégré utilisée dans le contrôle d'accès physique
- Le protocole obsolète MIFARE Classic est abandonné au profit de MIFARE DESFire, car il offre un niveau de sécurité robuste pour les échanges sans contact
- Le passage à MIFARE DESFire permet de sécuriser les accès au-delà de la lecture seule de l'identifiant technique de la carte, présent par défaut dans la zone sans contact

Nouveautés liées à cette fonctionnalité

- ✓ Avantages significatifs concernant la sécurité pour les échanges sans contact
- ✓ Conformité aux exigences de sécurité

Impacts dans les structures

- ❑ Les lecteurs de cartes doivent être compatibles du protocole MIFARE DESFire en plus de celui du MIFARE Classic
- ❑ Les éditeurs et les établissements devront s'assurer que leurs équipements et infrastructures de lecture sans contact, i.e. ouverture de porte, parking, restauration, ..., prennent en charge le protocole MIFARE DESFire
- ❑ Une mise à jour ou un remplacement des matériels anciens pourra être nécessaire

- FIDO2 est une spécification de FIDO Alliance définissant une authentification sécurisée à double facteur
- FIDO2 sera disponible sous forme d'applet intégrée à la CPS4 et permettra une authentification forte et conforme aux standards modernes de sécurité
- **Celle-ci sera disponible uniquement en mode contact**, la carte devra être insérée dans le lecteur

Nouveautés liées à cette fonctionnalité

- ✓ FIDO2 est une option supplémentaire pour renforcer la sécurité des accès
- ✓ Les établissements pourront gérer l'enrôlement et l'utilisation de FIDO2 pour leurs salariés faisant de la CPS4 un véritable moyen d'identification électronique dès l'ouverture de session
- ✓ Le standard FIDO2 est nativement supporté dans les systèmes d'exploitation et les navigateurs

Impacts dans les structures

- ❑ Les postes de travail doivent disposer d'un lecteur de cartes
- ❑ L'applet FIDO2 de la CPS4 sera délivrée vierge
- ❑ Si cette fonctionnalité est attendue, les structures doivent s'organiser pour enrôler les professionnels
- ❑ Les éditeurs doivent aussi proposer cette fonctionnalité dans leurs logiciels pour permettre son utilisation par les structures au sien de leur solution

Mise à jour à distance des données de la carte

- Avec la CPS3, toute modification d'activité (lieu d'exercice ou profession) implique l'envoi d'une nouvelle carte
- Avec la CPS4, la mise à jour à distance permettra d'importer dans les cartes les modifications faites dans le RPPS, ainsi le professionnel de santé pourra garder sa carte jusqu'à 6 ans

À venir

Nouveautés liées à cette fonctionnalité

- ✓ Hors perte, le professionnel gardera sa carte pendant 6 ans, et ce, peu importe les modifications faites sur son activité
- ✓ Le professionnel sera autonome pour mettre à jour les informations dans sa carte (processus encore en cours de définition)
- ✓ Il lui sera toujours possible de commander une autre carte si nécessaire, notamment en cas de perte, de vol ou de dysfonctionnement

Impacts dans les structures

- ❑ Le processus de mise à jour sera explicité aux utilisateurs afin qu'il soit autonome
- ❑ Le processus de mise à jour sera explicité aux structures pour leur permettre d'accompagner les professionnels si nécessaire
- ❑ Une API de mise à jour sera mise à disposition des éditeurs pour permettre une mise à jour plus intégrée dans l'exercice professionnel

RECTO



- Le Recto de la carte CPS3 ne change pas avant juillet 2025
- Les visuels seront modifiés et communiqués en S1 2025

VERSO



- Déjà imprimé par l'ANS



- L'encart en vert est à la main de l'établissement pour imprimer les informations souhaitées
- Les éléments affichés le sont à titre d'exemple

 Emplacement de la puce

- La Cryptolib CPS est un logiciel qui assure l'interfaçage entre les applications informatiques et les cartes CPS
 - Elle permet d'exploiter les fonctions de sécurité basées sur la carte CPS, notamment pour l'accès sécurisé à des services tels que le portail DMP
 - La Cryptolib CPS est compatible avec les navigateurs internet Microsoft Edge, Google Chrome ou Mozilla Firefox
 - Elle doit être installée sur le poste de travail afin d'utiliser la carte CPS
- **La CPS4 nécessite une mise à jour vers la v5.2**

Liens pour télécharger la nouvelle version de la Cryptolib (cliquez sur les logos) :



Retour d'expérience sur des pilotes

Format des pilotes menés

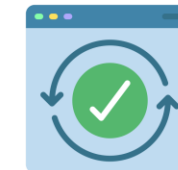
- Disponible pour les lauréats de HospiConnect Alpha
- Test réalisé auprès de professionnels à rôle (enregistrement RPPS+) : 459 ont des cartes CPS4 aujourd'hui

- Disponible pour une sélection de professionnels libéraux qui facturent à l'Assurance Maladie
- 50 cartes ont été distribuées

Enseignement des pilotes



La carte CPS4 fonctionne comme la CPS3 : aucune rupture de service constatée, elle fonctionne comme souhaitée



Les remontées confirment la nécessité de la mise à jour de Cryptolib et de réaliser des tests dès maintenant : nous vous conseillons fortement d'anticiper, de la mettre à jour dès que possible et de tester !

Processus de commande de cartes de test CPS4

Formulaire de commande de cartes de test CPS4

- Le processus de commande de cartes de test ne change pas entre la CPS3 et la CPS4
- Le formulaire a évolué pour y intégrer la commande de CPS4, en plus de la CPS3 (toujours disponible à la commande)
- Les deux options ci-dessous sont disponibles sur l'[index des formulaires](#)



AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

F414 - Commande de moyens d'identification électronique de test

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

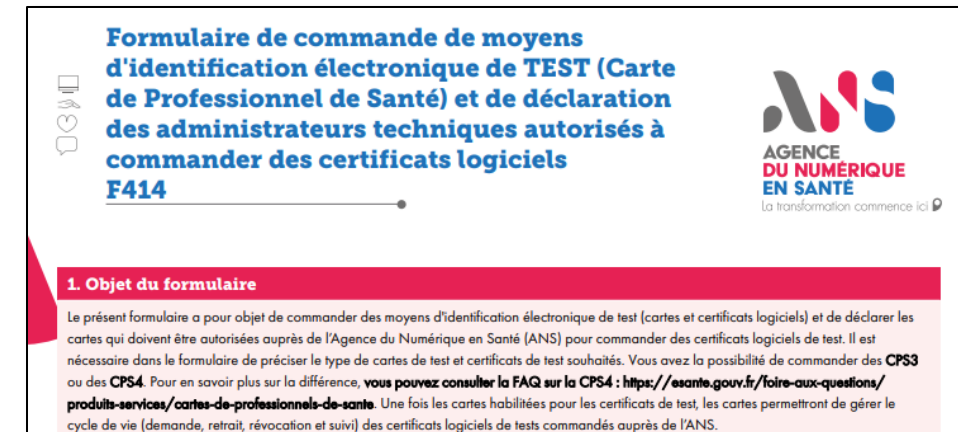
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

 **S'identifier avec FranceConnect**

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

OU

[Créer un compte demarches-simplifiees.fr](#) [J'ai déjà un compte](#)



AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ
La transformation commence ici

Formulaire de commande de moyens d'identification électronique de TEST (Carte de Professionnel de Santé) et de déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels F414

1. Objet du formulaire

Le présent formulaire a pour objet de commander des moyens d'identification électronique de test (cartes et certificats logiciels) et de déclarer les cartes qui doivent être autorisées auprès de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pour commander des certificats logiciels de test. Il est nécessaire dans le formulaire de préciser le type de cartes de test et certificats de test souhaités. Vous avez la possibilité de commander des **CPS3** ou des **CPS4**. Pour en savoir plus sur la différence, **vous pouvez consulter la FAQ sur la CPS4 : <https://esante.gouv.fr/foire-aux-questions/produits-services/cartes-de-professionnels-de-sante>**. Une fois les cartes habilitées pour les certificats de test, les cartes permettront de gérer le cycle de vie (demande, retrait, révocation et suivi) des certificats logiciels de tests commandés auprès de l'ANS.

Démarches simplifiées



La commande de carte de test est limitée.

Formulaire pdf à envoyer par mail

Calendrier et stratégie de déploiement de la CPS4

Calendrier de déploiement de la CPS4



Déploiement dans le cadre de l'appel à projet HospiConnect



Objectif : Fournir des CPS à une nouvelle population dans le cadre d'expérimentation de généralisation du double facteur



Ouverture de la commande des cartes de test CPS4



Objectif : Permettre aux éditeurs de préparer l'usage de la CPS4 avant son déploiement



Mise à disposition de la Cryptolib CPS 5.2



Objectif : Généraliser la Cryptolib 5.2 compatible CPS3 et CPS4 avant le déploiement de cette dernière



Lancement d'un pilote avec les CPS4 sur les postes des professionnels libéraux



Objectif : Valider la compatibilité avec toutes les configurations et catégories de professionnels en ambulatoire



Fourniture progressive de CPS4



Objectif : Passer progressivement d'un parc de CPS3 à CPS4 en 3 ans

Checklist pour préparer l'arrivée de la CPS4

Checklist pour anticiper l'arrivée de la CPS4

Action	Impact	Acteur	Réalisé ?
Vérification et mise à jour middleware	Sans la nouvelle version de Cryptolib, les nouvelles cartes CPS4 ne seront pas lues.	Editeur ou établissement	☐
Usage de MIFARE dans la structure	Si seule la technologie MIFARE Classic est disponible dans la structure, la carte CPS4 ne sera pas utilisable dans le cadre des mêmes usages.	Etablissement auprès des éditeurs	☐
Déploiement de FIDO2	Si l'option d'authentification avec la technologie FIDO2 est choisie, celle-ci fonctionnera uniquement à travers des lecteurs de cartes avec contact.	Etablissement	☐
Vérification du fonctionnement de la post-personnalisation	Si vous personnalisez vos cartes dans votre structure, il vous faut modifier le format que vous souhaitez imprimer et tester votre impression avant un déploiement large de la carte.	Etablissement	☐

Récapitulatif des liens et documentations utiles

Nous sommes en train de construire des pages et éléments de communication autour de la CPS4. En attendant que tout soit terminé, vous pouvez trouver de premiers éléments organisationnels et techniques sur les pages suivantes :

- Page esante sur les cartes CPx : <https://esante.gouv.fr/produits-services/cartes-de-professionnels-de-sante>
- Caractéristiques détaillées de la CPS4 sur le portail industriel : <https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/cps-et-socle-technique/caracteristiques-de-la-cps4>
- FAQ sur les CPS mis à jour avec des informations sur la CPS4 : <https://esante.gouv.fr/foire-aux-questions/produits-services/cartes-de-professionnels-de-sante>
- Lien vers le portail maCPS : <https://esante.gouv.fr/macps>
- Lien vers documentation technique CPS4 : <https://industriels.esante.gouv.fr/produits-et-services/socle-technique-cps#paragraph-id--651>

Pour toute question ou demande, notre support reste à votre disposition. Vous pouvez le contacter en remplissant le formulaire suivant : <https://industriels.esante.gouv.fr/contactez-nous>



Replay du précédent webinar :
<https://esante.gouv.fr/webinaires/deploiement-de-la-cps4-preparez-ma-structure-face-aux-evolutions-venir>



Sujet à venir :
Séjour Vague 2 (Hopital)

Séгур Vague 2 (Hopital)

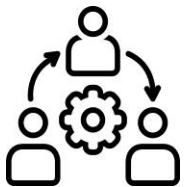
Inès GHOUIL-MAAOUI – ANS

Vague 2 Hôpital : la consultation du DMP en ES, un véritable projet d'établissement avec des transformations techniques et organisationnelles



Des enjeux & prérequis techniques importants pour les établissements :

- Déployer la **mise à jour Vague 2** sur les briques **DPI** et **PFI**
- Adaptation des **SI** internes impliqués dans l'identification électronique des professionnels (SIRH, AD, SSO)
- *En miroir, évolution des référentiels et systèmes associés côté ANS pour fluidifier le parcours*



Une adaptation nécessaire des organisations internes des établissements sur chaque condition de la consultation du DMP :

- **Qualification de l'INS** (soutenue depuis 2021 par les programmes numériques hospitaliers)
- Information du patient et **recueil de son consentement** au plus tôt de sa prise en charge
- Déploiement des **modalités d'accès sécurisé des professionnels** : adaptation de gestion des identités en lien avec les RH et le RPPS, authentification 2FA, matrice d'habilitation interne du DPI (CNIL), etc.
- Evolution des **procédures & pratiques de prise en charge**, pour intégrer la consultation du DMP du patient au quotidien des professionnels de santé

Vague 2 Hôpital : un avancement global qui impose de refixer la trajectoire d'ensemble

==> L'objectif des pouvoirs publics reste inchangé depuis le début du Séjour numérique : atteindre une masse "suffisamment critique" d'établissements en capacité de bénéficier des usages Séjour (en priorité la capacité à consulter effectivement le DMP du patient)

- **Retard global constaté de l'avancement des éditeurs du marché**, en particulier sur la brique DPI, avec une sous-estimation par les industriels de la dimension SSI (programmation et réalisation du test d'intrusion par un auditeur indépendant, et prise en compte des besoins de correction)
- **Premiers retours de la phase Alpha du programme Hospiconnect** qui a permis de mieux mesurer la "hauteur de marche" à franchir par les établissements pour réunir les conditions relatives à la sécurisation de l'identification électronique des professionnels



Nécessité de réévaluer la trajectoire Hôpital et l'horizon de consultation du DMP en ES

Vague 2 Hôpital : un horizon réévalué pour tenir la promesse de la consultation du DMP en établissement

Reposer
l'ambition et
les priorités

A horizon du T1 2027, avoir une majorité d'établissements capable d'offrir aux professionnels de santé de certains services prioritaires la consultation effective du DMP depuis le DPI

En tirer les
conséquences

- **Révision du calendrier réglementaire des SONS vague 2 DPI et PFI :**
 - Dossiers complets de référencement à déposer d'ici juin (pour PFI) et décembre 2025 (DPI), puis déploiement jusqu'au T1 2027
 - *NB : ces jalons correspondent aux dates limites, les éditeurs et les ES sont vivement encouragés à ne pas ralentir les opérations déjà programmées*
- **Mobilisation de l'ensemble des leviers disponibles pour accompagner cette trajectoire :** leviers financiers via les programmes Ségur, CaRE (Hospiconnect) et HOP'EN2, accompagnement par les acteurs territoriaux, etc.
- Enjeu pour les ES de **concilier l'atteinte de cette ambition prioritaire et la trajectoire de généralisation du 2FA** à l'ensemble de l'établissement



Sujet à venir :
Hospiconnect

Hospiconnect

Florian CATTEAU – ANS

Besoin identifié

Authentification des professionnels pour accéder aux SI de santé

- Utilisation **de moyens d'identification électronique (MIE)**
- Permettre aux professionnels de s'authentifier **facilement** et de **manière sécurisée**

Cadre légal

Référentiel d'identification électronique de la PGSSI-S

- Présente les **exigences applicables aux MIE**, en cible à partir du 01/01/2026, ou pendant la période de transition jusqu'à cette date

Domaine HospiConnect

Accompagner les établissements afin d'élever le niveau de sécurité de l'accès des professionnels aux services numériques sensibles.

Domaine HospiConnect - démarche adoptée

Compte tenu du **caractère innovant** des organisations et des **solutions à mettre en œuvre** dans les structures pour l'atteinte de cet objectif, une **démarche itérative** est proposée pour les expérimenter progressivement sur le terrain

Phase 1 - ALPHA

Appel à Projet d'expérimentation destiné à un nombre limité de structures (**15 structures**)

Phase 2 - BETA

Appel à Projet destiné à un **nombre étendu** de structures

Phase 3 - GÉNÉRALISATION

Dispositif destiné à **toutes les structures** dont les modalités seront définies ultérieurement

Rappel : les objectifs de l'AAP alpha HospiConnect

HospiConnect a pour objectif **d'accompagner** des structures engagées dans des projets **de sécurisation de la chaîne d'identification électronique** en conformité avec le RIE, tout en simplifiant **l'expérience utilisateur pour l'accès des professionnels aux services numériques sensibles**.

Objectif principal

- Créer un **environnement favorable, soutenu financièrement**, pour que les 15 structures lauréates puissent initier des projets de **révision des organisations** concernant la **gestion de l'identification électronique** des professionnels.

○

L'ANS suit le déroulement de ces projets pour acquérir des compétences et comprendre comment les structures abordent ce type de projet, afin de partager ces expériences avec l'écosystème et ainsi aider d'autres établissements à aborder ce sujet efficacement.

Objectif secondaire (opportunité)

- L'objectif secondaire de l'AAP alpha CaRE-HospiConnect est d'ajuster la **stratégie d'évolution de l'offre de service de l'ANS**. Le suivi des projets menés par les structures permet d'identifier des améliorations aux services proposés par l'ANS, afin de mieux répondre aux besoins des structures de santé.

Les **projets suivis** dans le cadre d'HospiConnect sont portés par des **établissements de santé** publics, privés d'intérêt collectif ou privés et des **établissements et services sociaux et médico-sociaux**. Ils s'étendent sur une durée **d'environ 1 an** et visent à atteindre une **cible commune**, avec une diversité de choix des modalités techniques et organisationnelles, ainsi que des partenaires industriels.

Cible (objectif) 1

Mise en place d'une gestion centralisée du cycle de vie des identités

- Mise en place d'un répertoire d'identité local complet, à jour, exact et diffusion des identités dans les services numériques
- Enregistrement au RPPS des professionnels qui ont besoin d'un accès à des services numériques sensibles
- Rapprochement de l'identité locale avec le RPPS
- Déploiement et utilisation d'un MIE 2FA pour authentification au DPI ou DUI

Cible (objectif) 2

Mise en place d'une authentification 2FA sur un composant d'authentification centralisée interne (SSO)

- Délégation de l'authentification à ce composant SSO a minima du DPI ou DUI et pour consultation du DMP, par un connecteur OpenID Connect

Cible (objectif) 3

Mise en place de la fédération d'identités entre le composant d'authentification interne à la structure et Pro Santé Connect

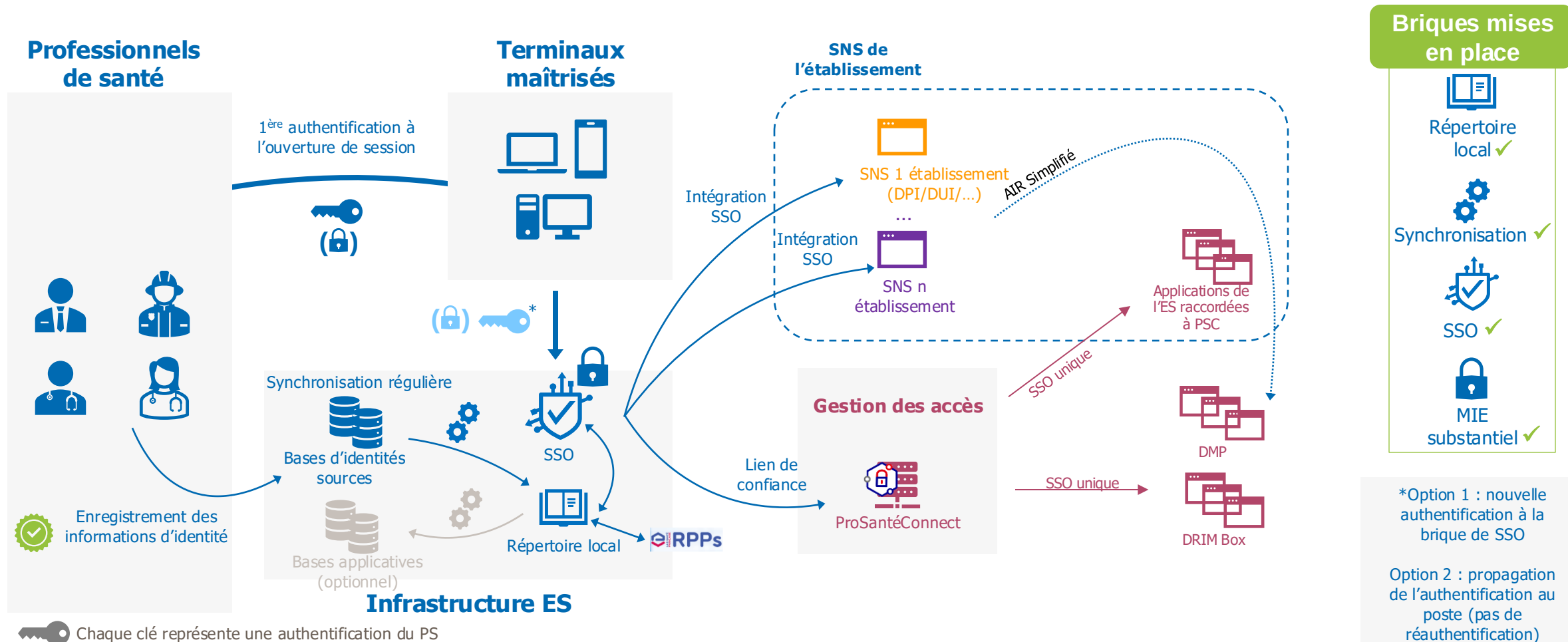
- Simplification de l'expérience utilisateur pour accéder aux services numériques sensibles externes à la structure en permettant la fédération d'identités entre le composant de l'objectif 2 et ProSanté Connect



Parmi les projets suivis par l'expérimentation HospiConnect, certains établissements seront en capacité d'atteindre l'ensemble des objectifs de la cible commune, tandis que d'autres s'inscrivent dans une trajectoire plus long terme, et se concentrent pour le moment sur les premiers objectifs. Ce choix est fait à l'aune du niveau de maturité des établissements en début de projet, et de leurs capacités opérationnelles.

La cible des établissements

Offrir la possibilité aux utilisateurs du SI d'évoluer dans un écosystème unifié, sans rupture entre les services numériques internes à la structure et les services numériques externes tout en augmentant le niveau de sécurité.



Chaque lauréat a pu contribuer, dans le cadre des travaux réalisés pour atteindre la cible générale, à la mise en lumière de thématiques spécifiques. Il est à noter que les travaux d'expérimentation ont démontré l'existence de plusieurs solutions et démarches projets pour atteindre les cibles HospiConnect.

☐ Mise en cohérence des répertoires locaux

- ☐ Travaux de rapprochement des divers référentiels d'identité existants en interne

☐ Modes d'authentification et MIE

- ☐ Déploiement d'une authentification au DUI délégué à ProSantéConnect avec authentification à ProSantéConnect via eCPS sur smartphone PRO et PERSO.
- ☐ Mise en place d'une authentification via FIDO2 sur client léger ThinOS Dell en réponse à l'impossibilité d'installer les composants nécessaires à la lecture de la CPx sur ce type de poste
- ☐ Mise en place d'une authentification 2FA sans contact basée sur le MiFaRE Desfire avec sessions itinérante : authentification MFA valable 4h avec réouvertures de sessions uniquement en passant la carte en sans contact (1FA).
 - ☐ code de session (AD) plutôt qu'un code PIN en deuxième facteur pour que les utilisateurs n'oublient pas leur mot de passe AD.
- ☐ Validation de l'utilisation du smartphone personnel pour utilisation d'un MIE local à homologué (Application mobile Okta Verify).

☐ Enregistrements au répertoire national

- ☐ Réflexion autour de la question des professionnels à rôle (non soumis à obligation d'enregistrement) qui refuseraient leur enregistrement au RPPS

☐ Problématiques annexes (intérimaires, ...)

- ☐ Gestion des intérimaires / contrat court : mise en place d'un lien direct avec l'entreprise de gestion des intérimaires pour se coordonner sur le processus d'entrée des professionnels (incluant l'enregistrement au RPPS)

Etat d'avancement de l'AAP Alpha

Initialement, les **15 lauréats** devaient finaliser leur projet entre **février et mars** (fin des conventions). Cependant, la majorité d'entre eux ne sera pas en mesure d'atteindre les cibles dans les délais impartis, en raison de contraintes à la fois **internes et externes**. Parmi ces freins, l'atteinte de l'**objectif 3**, qui concerne **12 lauréats**, dépend directement de l'avancement de la co-construction de cette nouvelle offre de service.

Les points durs rencontrés par les lauréats

- **Une dimension organisationnelle plus que technique**
- Les modalités d'enregistrement national des **professionnels à rôle** et nécessité de **tester les nouveaux processus** sur une population « maitrisée » (phase « Saint Thomas »)
- Phase d'initialisation **IAM** : **centralisation** des identités locales.
- Le processus de **rapprochement des identités locales** et avec les identités **RPPS** des professionnels relevant des ordres ou de l'ARS.
- Plusieurs **éditeurs de DPI/DUI** n'ont pas pu fournir à temps une version intégrant un **connecteur OIDC** compatible.
- Homologation des MIE autres que les MIE délivrés par l'ANS

Les difficultés rencontrées par l'ANS

- Complexité des solutions temporaires mises en place par l'ANS pour **simuler l'offre cible de cartes** : adaptation spécifique des cartes CPE pour intégrer un identifiant national (pseudo-CPE) et modification du circuit de délivrance pour attribuer des CPx4 à des professions normalement non éligibles.
- Démarche de co-construction d'une nouvelle offre de service FI TIERS PSC pour la fédération d'identité avec Pro Santé Connect intégrée dans un dispositif de financement des établissements : la validation de l'atteinte de la cible dans le délai imparti correspond à la mise en place effective de l'offre.

 **Prolongation (en cours) du délai accordé pour atteindre les cibles** afin de permettre aux lauréats de poursuivre les travaux engagés.

Au-delà des **enjeux techniques** de sécurisation de l'authentification (authentification **2FA**) pour l'**accès aux services numérique sensibles** et en consultation du **DMP**, la **complexité d'un projet de sécurisation de la chaîne d'identification électronique des professionnels en établissement réside plus particulièrement dans la dimension de transformation des organisations existantes.**

Un **guide pas à pas est en cours** de construction dans le cadre du **RETEX** HospiConnect, afin d'appuyer les établissements qui s'engageront à leur tour dans un projet de sécurisation **de la chaîne d'identification électronique** des utilisateurs de leur système d'information.

Besoins d'accompagnement

- Mettre le pied à l'étrier : répondre à la question « Par où commencer ? »
- Être guidé dans les différentes étapes (constitution de l'équipe projet, communication interne, ...)
- Pouvoir définir la cible et les premières étapes du projet, selon le niveau de maturité initial de l'établissement et des équipes embarquées.
- Comprendre le cadre légal du RIE (homologation d'un MIE local, périmètre du service numérique sensible...)
- Accompagnement rapproché nécessaire sur les étapes du projet nécessitant d'utiliser des services nationaux ou de maîtriser des processus externes à la structure (professionnels à obligation d'enregistrement : adhérence forte avec des processus non maîtrisés par l'établissement).
- Disposer d'un outillage standard pour la compréhension des processus et la communication interne (guide RPPS, kit de communication, guide FI tiers, ...)

Pour accompagner la réponse à ces besoins :

➡ Un guide pas à pas reprenant chaque étape d'un projet de sécurisation de la gestion de la chaîne d'identification : objectifs à considérer et livrables associés, bonnes pratiques, exemples d'outils à mettre en place...

Les grands enseignements de l'AAP Alpha

Les **difficultés organisationnelles et techniques** rencontrées par les établissements dans le cadre de l'expérimentation HospiConnect Alpha démontrent également la nécessité d'une **adaptation de l'offre de services relative à l'identification électronique** fournie par l'ANS.

Evolution de l'offre de services ANS

Besoins constatés	Evolution de l'offre de service ANS attendue
➤ Besoin de lisibilité sur les différentes autorités d'enregistrement (ordres, ARS, AE locales) et sur les processus afférents (enregistrement au répertoire national, commande de MIE, ...). ➤ Besoin d'industrialiser et d'optimiser la gestion de la mise à jour des activités des professionnels à rôle et des professionnels à obligation d'enregistrement (Ordres / ARS) ➤ Besoin d'industrialiser le rapprochement entre les identités locales et nationales. ➤ Fournir aux établissements souhaitant utiliser le MIE CPx, des cartes CPx à identifiant national pour tous les utilisateurs de leur système d'information (pas uniquement les utilisateurs de services numériques sensibles).	Mettre au point une documentation et offre de formation de référence pour accompagner les établissements sur la gestion des différentes autorités d'enregistrement (ordres, ARS, AE locale) (<i>réalisé pendant la phase alpha</i>) Proposer un service permettant la mise à jour des activités des professionnels à rôle (API) pour que la structure jouant le rôle d'autorité d'enregistrement pour ces professionnels puisse maintenir à jour les activités du professionnel dans le RPPS directement depuis son système d'information <i>A étudier pour les professionnels à obligation d'enregistrement</i> Proposer un service de synchronisation des identités locales et nationales. Proposer une offre adaptée pour tous les professionnels utilisateurs du système d'information de l'établissement



Plan d'action pour aboutir à la création d'une offre de service ANS adaptée.

HospiConnect Prochaines étapes

Jean-Baptiste MILONE – DNS

1. Evolution de l'offre Pro Santé Connect & MIE de l'ANS

Prise en compte des retours HospiConnect Alpha
Trajectoire eIDAS substantiel de Pro Santé Connect

2. Elaboration d'un guide pour la sécurisation et la simplification de l'IE en ES

Etapes, aspects organisationnels, pilotage de projet

3. Lancement d'un nouveau dispositif de financement CaRE/HospiConnect dédié aux ES en 2025, en lien avec le Ségur et HOP'EN2

Déploiement des DPI Vague 2 en 2026 (AIR simplifié, connecteur OIDC, PSC)

4. Mise à jour du référentiel d'identification électronique (PGSSI-S)

Report envisagé de la date butoir du 01/01/2026 pour les ES



Fin T1 2027, une majorité d'établissements ont déployé un MIE 2FA permettant au moins au personnel médical de consulter le DMP via un DPI vague 2 dans les services prioritaires (*à préciser*), dans une trajectoire compatible avec le déploiement global du 2FA à l'hôpital.

Rappel sur l'accès intégré au DMP depuis un DPI

Prérequis

- ✓ Référentiel de sécurité et d'interopérabilité relatif à l'accès des professionnels au DMP
- ✓ DPI homologué CNDA pour l'accès intégré au DPI (API)
- ✓ INS Qualifiée par l'ES

Mode AIR Simplifié : privilegié avec un DPI Ségur V2

Authentification indirecte du professionnel sous responsabilité de l'ES

- ✓ Authentification de l'ES par certificat + identifiant RPPS dans la transaction
- ✓ Ouvert aux ES ayant mené et déclaré leur **procédure d'homologation à la CNAM**
- ✓ L'ES définit la liste des **professionnels autorisés et informés** et assure leur authentification avec un **MIE 2FA** en amont de l'accès en consultation au DMP (DPI, SSO ...)
- ✓ Le **répertoire d'identité local** permet de véhiculer l'identifiant **RPPS des professionnels autorisés**



Alternative: API Pro Santé Connectées

Authentification directe du professionnel avec Pro Santé Connect

- ✓ DPI habilité Espace de confiance PSC (ANS), homologué CNDA pour accès DMP par API PSC (hors Ségur V2)
- ✓ Authentification directe de l'utilisateur à Pro Santé Connect, avec un MIE 2FA compatible (CPS, e-CPS, liste de MIE compatibles à fournir prochainement par l'ANS).

NB: D'autres alternatives d'accès au DMP sont présentés dans le référentiel de sécurité et d'interopérabilité relatif à l'accès des professionnels au DMP, notamment l'appel contextuel du Web PS DMP avec une INS qualifiée (fonctionnalité obligatoire Ségur V2 avec Pro Santé Connect).

Critères

Critères de construction d'un scénario cible dans une trajectoire de généralisation du 2FA en ES

- ✓ Utilisation d'un **DPI référencé Ségur vague 2**: compatible AIR Simplifié, connecteur OIDC pour SSO
- ✓ Une **solution d'IAM/SSO** permet d'optimiser la gestion des identités, de limiter les contraintes de réauthentification des utilisateurs au sein du SIH et d'élargir la gamme de MIE disponibles
- ✓ **Le SIH est autonome** en cas de coupure internet, au moins pour l'accès au DPI: solution d'IAM/SSO locale, mode dégradé éventuel (*ex: l'authent. Pro Santé Connect est possible mais un mode dégradé doit être prévu*).
- ✓ L'**habilitation de l'ES comme FI Tiers PSC** avec sa solution d'IAM permet aux utilisateurs du SIH de bénéficier de Pro Santé Connect, sans réauthentification « à la demande » lors de l'accès à des services externes
- ✓ L'**ES est le plus autonome possible sur la gestion de ses MIE**, tout en choisissant des MIE compatibles avec Pro Santé Connect.

Scénario cible

**SIH autonome avec solution d'IAM/SSO locale et MIE 2FA homologués,
avec Homologation AIR Simplifié de l'ES pour l'accès au DMP depuis le DPI Ségur vague 2,
et Habilitation Fournisseur d'Identité (FI Tiers) de Pro Santé Connect pour l'accès aux services externes**

Alternatives

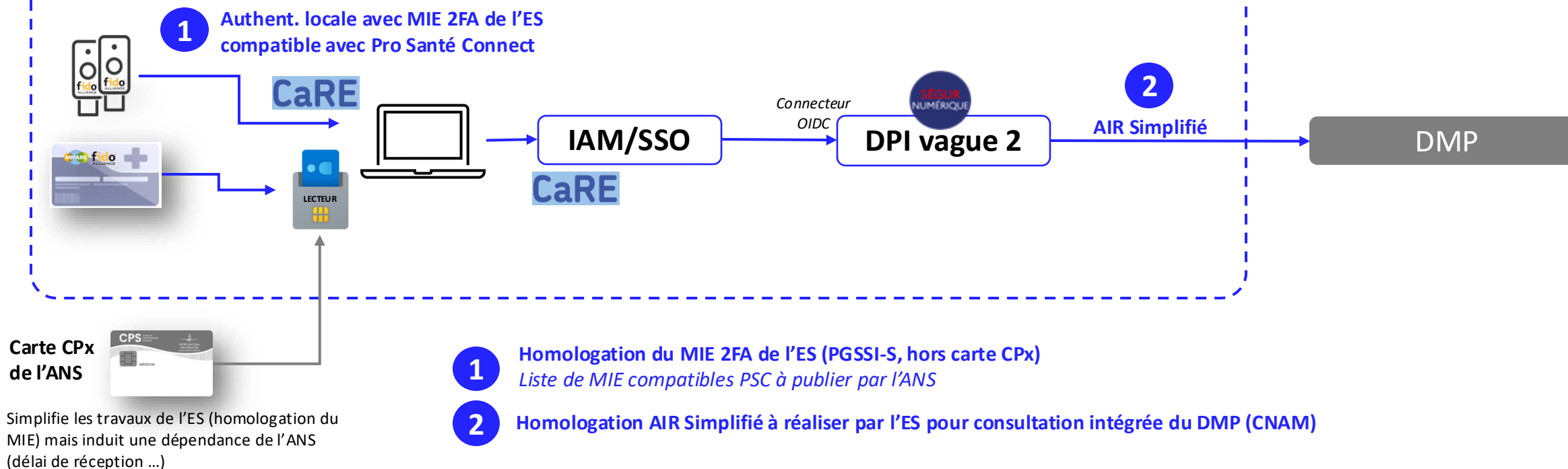
Des alternatives ou scénarios de transition sont possibles, selon

- ✓ Fonctionnalités du DPI (éventuellement hors Ségur vague 2)
- ✓ Capaciter de l'ES à déployer une solution d'IAM/SSO à court ou moyen terme
- ✓ MIE utilisés (compatibilité PSC, cartes CPx de l'ANS ...)

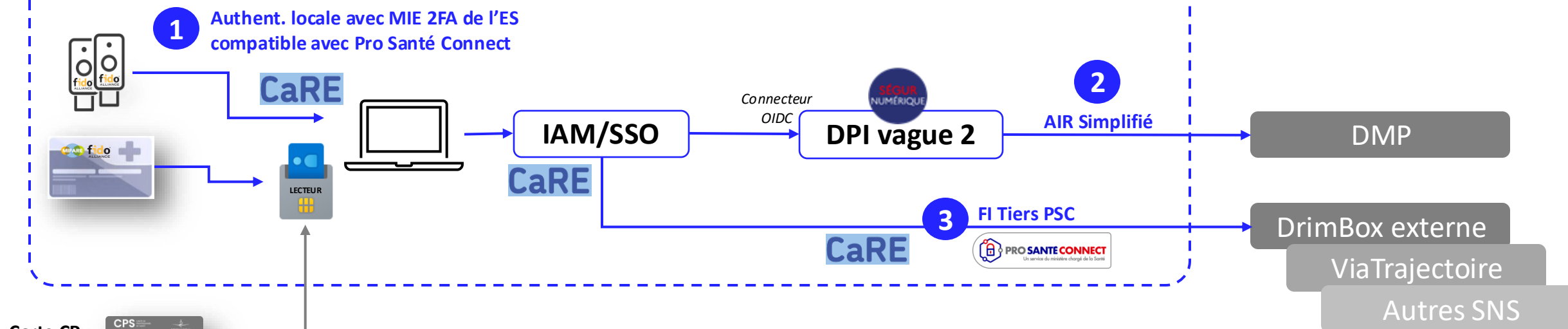
SIH avec MIE et SSO autonome, homologué pour AIR simplifié

CaRE

Financement possible par un dispositif
CaRE/HospiConnect selon les cibles
choisies par l'ES



SIH avec MIE et SSO autonome, homologué pour AIR simplifié et habilité comme FI Tiers Pro Santé Connect



Carte CPx
de l'ANS

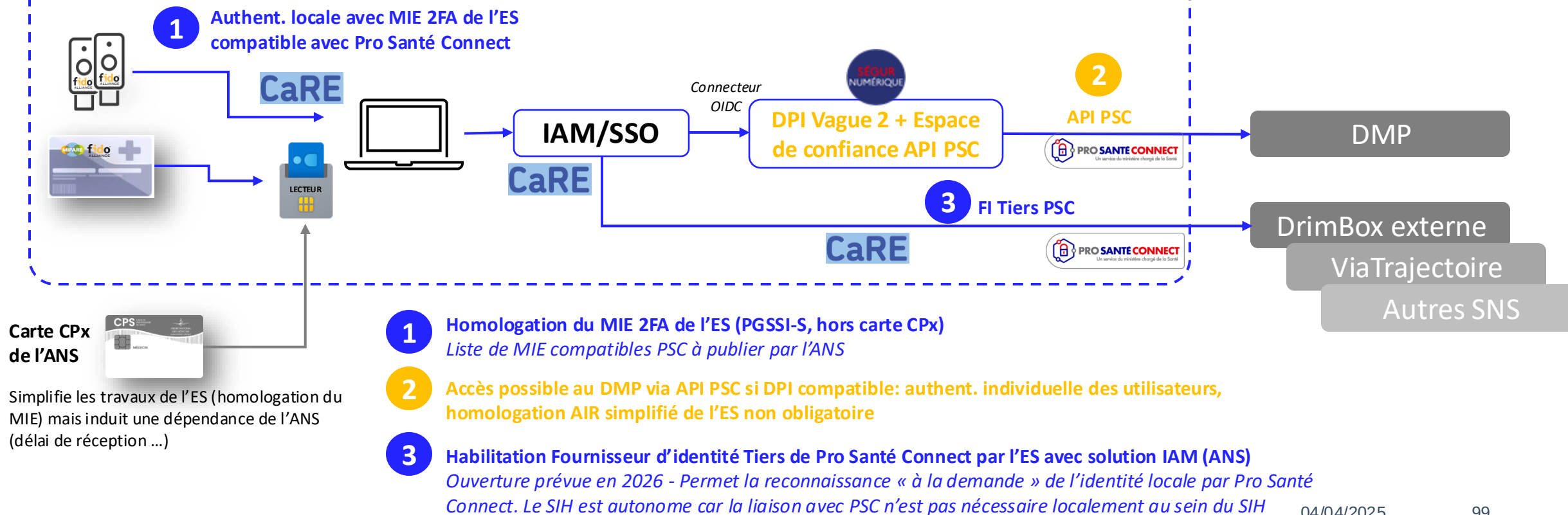
Simplifie les travaux de l'ES (homologation du MIE) mais induit une dépendance de l'ANS (délai de réception ...)

- 1** Homologation du MIE 2FA de l'ES (PGSSI-S, hors carte CPx)
Liste de MIE compatibles PSC à publier par l'ANS
- 2** Homologation AIR Simplifié à réaliser par l'ES pour consultation intégrée du DMP (CNAM)
- 3** Habilitation Fournisseur d'identité Tiers de Pro Santé Connect par l'ES avec solution IAM (ANS)
Ouverture prévue en 2026 - Permet la reconnaissance « à la demande » de l'identité locale par Pro Santé Connect. Le SIH est autonome car la liaison avec PSC n'est pas nécessaire localement au sein du SIH.

CaRE

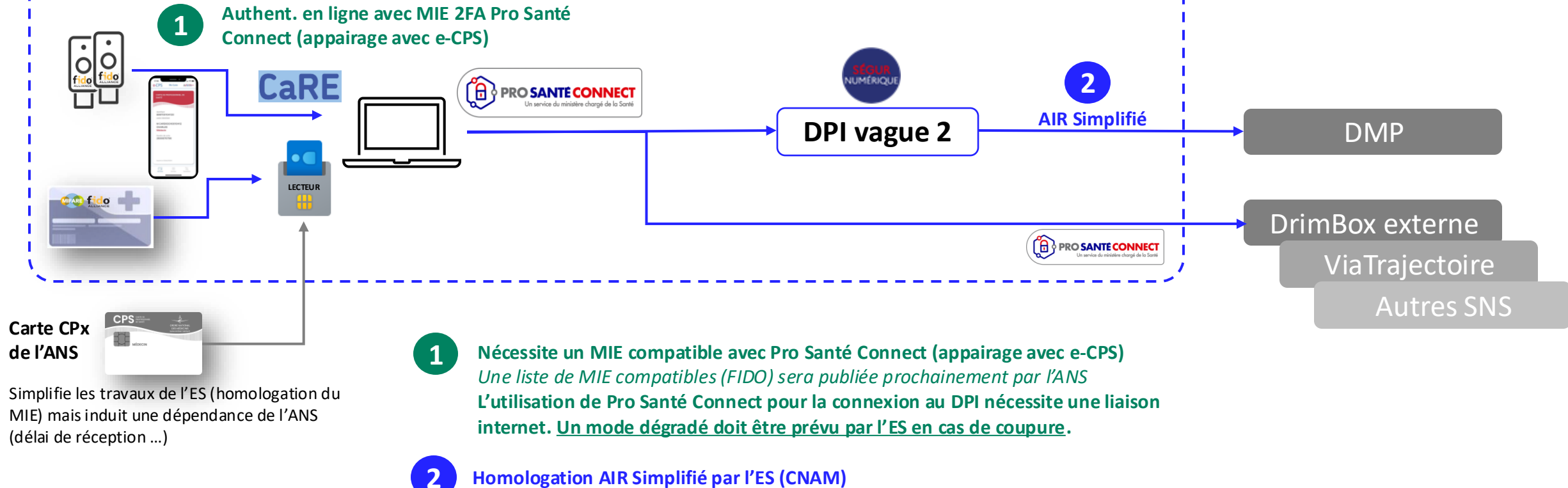
Financement possible par un dispositif CaRE/HospiConnect selon les cibles choisies par l'ES

SIH avec MIE et SSO autonome, FI Tiers de Pro Santé Connect, avec un DPI compatible API PSC

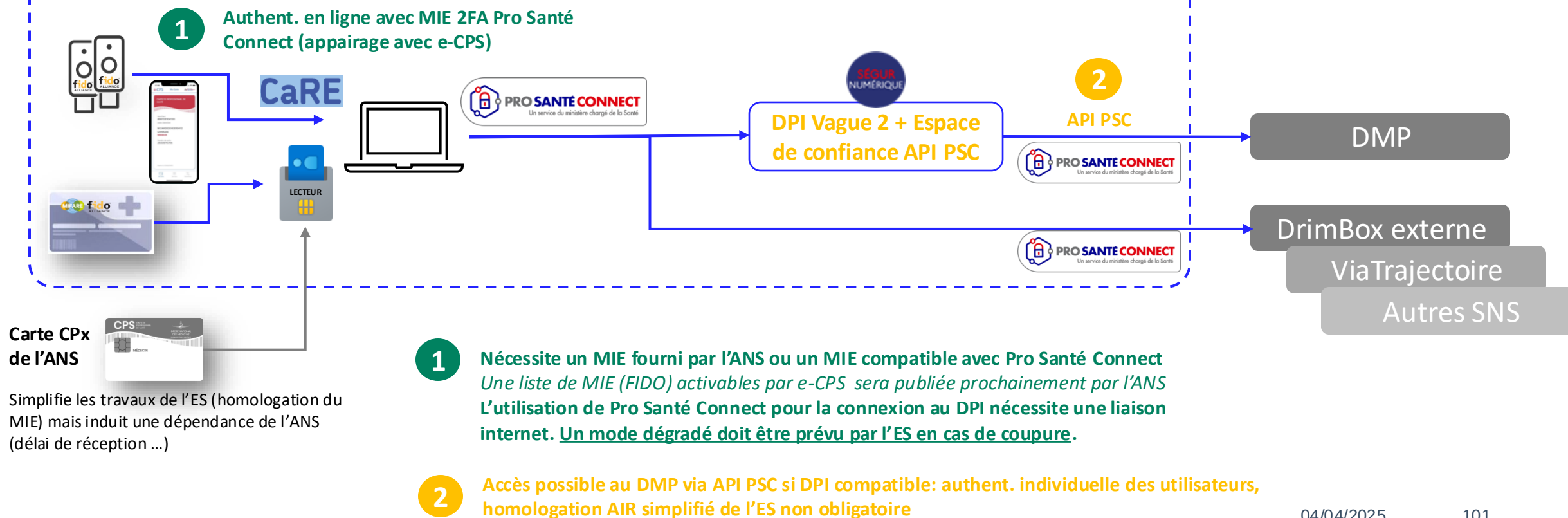


Simplifie les travaux de l'ES (homologation du MIE) mais induit une dépendance de l'ANS (délai de réception ...)

SIH homologué pour AIR simplifié utilisant une authentification en ligne avec Pro Santé Connect (sans SSO local)



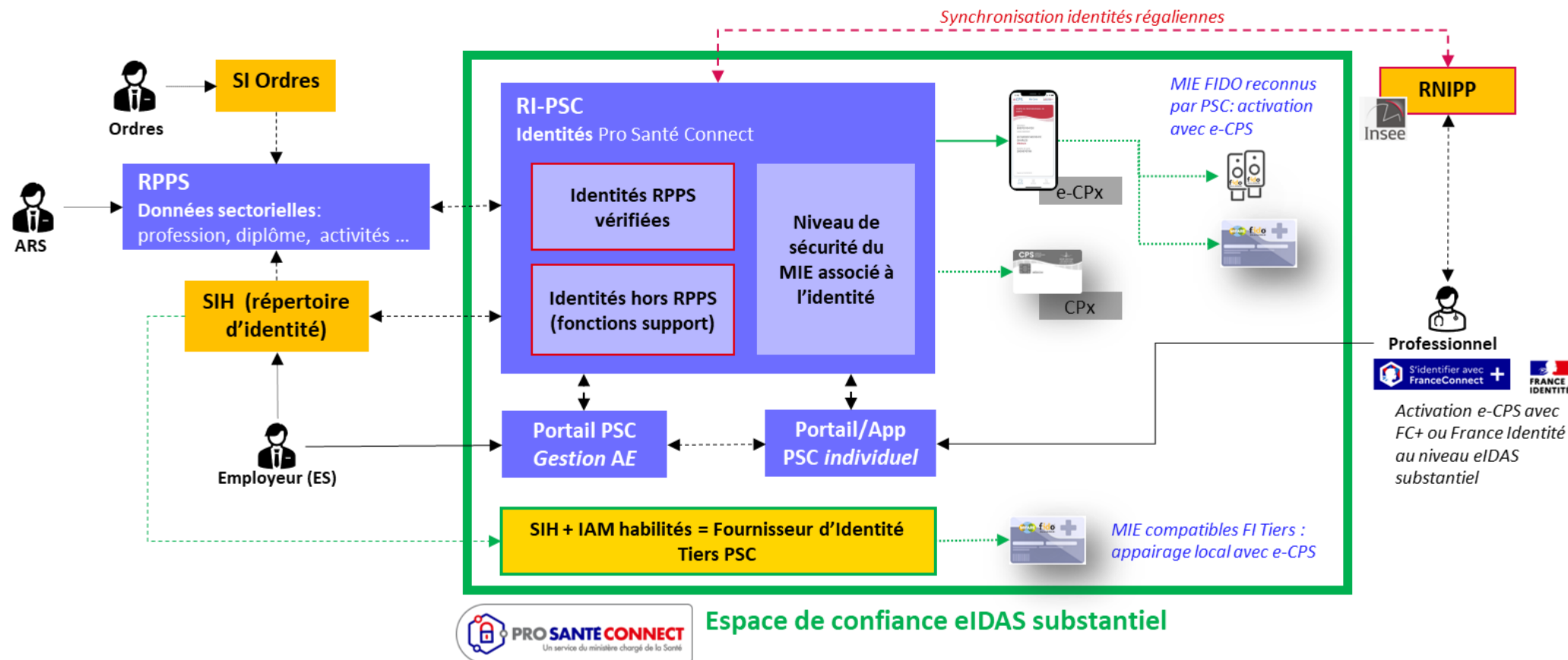
SIH utilisant une authentification en ligne avec Pro Santé Connect (sans SSO local) avec un **DPI compatible API PSC**



Carte CPx
de l'ANS

Simplifie les travaux de l'ES (homologation du MIE) mais induit une dépendance de l'ANS (délai de réception ...)

Evolution des SI identité de l'ANS et offre MIE



Evolution en cours, en amont du lancement du prochain dispositif CaRE/HospiConnect en 2025

- Prise en compte des **retours de la phase Alpha** (API et nouvelles IHM d'enregistrement national)
- Compatibilité avec la **trajectoire eIDAS substantiel de Pro Santé Connect**



Sujet à venir :
Groupe d'expertise Interopérabilité de France Biotech

Groupe d'expertise Interopérabilité de France Biotech

Arthur DELAPALME – France Biotech

Objectifs – GE Interopérabilité France Biotech

Objectifs :

Permettre à la France d'être un leader en santé digitale en déverrouillant l'accès à l'innovation chez les offreurs de soin.

Pour cela, **les données doivent être accessibles** sans effort particulier **au bénéfice des patients**, pour les établissements de soin dans la pratique du soin, pour la recherche et les éditeurs fournisseurs des établissements de santé.

Difficultés constatées

- Des délais fluctuants et bien souvent trop longs pour s'interfacer (>3mois)
- Des couts de connexion (à la charge des établissements) avec des tarifs pouvant varier du simple au double
- Des difficultés techniques liées au non-respect des normes d'interopérabilité

Parties prenantes conviées aux travaux

- Les industriels de santé numérique
- Les directions des systèmes d'informations (DSI) des établissements (publics/privés)
- Les éditeurs de logiciels
- Les institutionnels

Opportunité : un cadre juridique qui assure l'interopérabilité en santé

- Data Act (articles 3,4, 5 et 9)
- Code de la propriété intellectuelle (article L.122-6-1)
- Code de la sécurité sociale (article R 165)

Axes de travail – GE Intéropérabilité France Biotech

Axes de travail	Descriptif
Etat des lieux des pratiques d'interopérabilité en établissement	Recueil des pratiques en établissement • <u>Volet technique</u> mode d'accès (accès en base, export éditeur, EAI etc) • <u>Volet contractuel et business associé</u> temps de mise à disposition observé modèle contractuel (parties, conditions) coût de mise à disposition (prix éditeur & temps homme établissement)... etc
Recommandations pour fluidifier l'interopérabilité en établissement	Livrable envisagé : "position paper" enrichi des conclusions supra et des retours des adhérents. • Acculturer les startups et les établissements aux fonctionnement de l'interopérabilité pour objectiver les bonnes/mauvaises pratiques • Modifier les pratiques d'achat des établissements pour faciliter le déploiement de l'interopérabilité • Modifier certaines normes d'interopérabilité
Réflexions autour d'un modèle économique et opérationnel pérenne pour résoudre les problèmes d'interopérabilités sélectionnés	Livrable envisagé : protocole / réunion de concertation avec les parties prenantes Partenaires clés : éditeurs de logiciels & EAI



Sujet à venir :
Conclusion

Conclusion